



**RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITÉ**



SOMMAIRE

EDITO.....	3
Eragny sur Oise, éléments généraux et chiffres clés.....	4
Rappel du cadre légal et réglementaire.....	6
Maison Départementale des Personnes Handicapées : un interlocuteur privilégié.....	9
Associations au cœur des initiatives inclusives.....	12
L’accessibilité de la voirie et des espaces publics.....	18
L’accessibilité des transports et des intermodalités.....	19
Cadre bâti – Etablissement Recevant du Public.....	21
Cadre bâti – Logements.....	28
Eragny-sur-Oise, une ville inclusive.....	31
Direction de la Vie Sociale, Educative et Sportive.....	31
Direction de la Culture, de la Communication et de l’Evènementiel.....	39
Direction des Affaires Générales, Juridiques et des Ressources Humaines.....	41
REMERCIEMENTS... ..	43
ANNEXES.....	44
GLOSSAIRE.....	69

Depuis le 20 décembre 2007, avec la création de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), la Ville s'est fortement engagée dans la mise en accessibilité de son territoire.

« Ensemble, agissons pour un territoire encore plus accessible et inclusif ! »

Ainsi l'accessibilité couvre aujourd'hui, un certain nombre de nos politiques publiques, sur des thématiques diverses et totalement transversales. Elle est intégrée à l'ensemble de nos projets.

Nous œuvrons au quotidien pour rendre nos bâtiments plus accueillants, la voirie plus accessible, nos services plus inclusifs et notre communication plus ouverte à tous.



Garantir à nos concitoyens porteurs d'un handicap de pouvoir accéder comme tout le monde aux services et à l'espace public est un enjeu essentiel de notre société. C'est une question d'égalité, mais aussi de dignité.

Ces engagements et projets sont les garants des valeurs portées par notre commune que sont la solidarité, le partage et la cohésion.

C'est pourquoi, à travers ce rapport d'accessibilité 2023, je souhaite que nous poursuivions le travail engagé, pour qu'ensemble nous soyons tous acteurs et bâtisseurs d'un territoire toujours plus accessible et inclusif où chacun a sa place, dans le respect des différences.


Joëlle Martinez

**Adjointe au maire
Chargée des personnes handicapées, des séniors, des anciens combattants, de la
Petite enfance et de l'intergénérationnel**

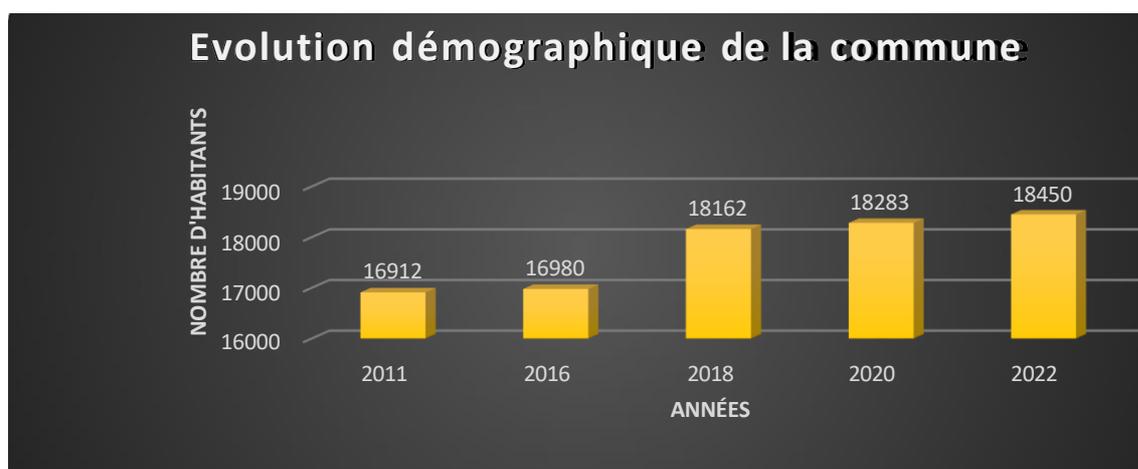
Éragny-sur-Oise, éléments généraux et chiffres clés

Éragny est une ville française située dans le département du Val-d'Oise et dans la région d'Île-de-France.

La commune s'étend sur 4,7 km² et compte 18 450¹ Habitants depuis le dernier recensement de la population. Éragny a connu une nette hausse de sa population par rapport à 2016, comme présenté sur l'histogramme.

Entourée par les communes de Neuville-sur-Oise, Cergy, Conflans-Sainte-Honorine, Saint Ouen l'Aumône et Herblay, Éragny est située à 14 km au nord-ouest d'Argenteuil, la plus grande ville à proximité (en superficie et en nombre d'habitants).

La commune d'Éragny fait partie de la Ville Nouvelle et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.



Quelques chiffres...

En 2021, le revenu médian disponible par unité de consommation est de 24 320 euros, supérieur à la médiane de France métropolitaine, avec 23 160 euros.

Nombre de ménages fiscaux	6 898
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	18 131
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 320
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	65

¹ Source INSEE (Enquêtes de recensement 2022)

Les taux de pauvreté par classe d'âge sont proches de la moyenne nationale, sauf pour les moins de 30 ans pour qui ce taux est d'environ 18 % à confronter à une moyenne nationale de 22 %. La population est plus jeune que la moyenne nationale, de ce fait la part des pensions et revenus du patrimoine est bien plus faible, tandis que la part des revenus provenant de l'activité est de 84 % par rapport à une moyenne nationale de 73 %.

Rappel du cadre légal et réglementaire

- LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

La commission communale d'accessibilité (CCA) est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005, « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5000 habitants* ».

La Commission se réunit une à deux fois par an, dont une fois de manière formelle en commission communale d'accessibilité et une autre fois sur des sujets plus larges.

Ainsi, la CCA est un observatoire local de mise en accessibilité du territoire. Elle s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie.

Elle a pour objet :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur la commune, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- D'établir le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, défini par la loi ;
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité ;
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- D'établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et adressé au préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, des installations et des lieux de travail concernés par le rapport.

Un décret d'application de l'ordonnance créant l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a été publié le 6 novembre 2014. Elle a pour objectif d'accompagner la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

- LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE D'ERAGNY-SUR-OISE

Rappel :

La municipalité est engagée depuis des années dans l'insertion des habitants en situation de handicap. La Ville participe à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour renforcer l'égalité entre les personnes en situation de handicap et favoriser leur intégration, leur insertion professionnelle, leur participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle.

En 2003, la ville a signé la charte « Commune Handicap » et crée une Commission « Vivre avec un handicap à Éragny ».

Cette commission regroupe des personnes concernées ou intéressées par la thématique de l'accessibilité autour des élus. Des actions de sensibilisation aux problèmes liés au handicap ont pu être menées avec l'ensemble des partenaires présents sur la commune.

En 2007, la commission « vivre avec un handicap à Éragny » est transformée, conformément à la loi Handicap, en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Les membres de la commission communale d'accessibilité :

Cette commission regroupe le collège des représentants des élus, le collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées (tous types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et d'associations ou organismes représentant les personnes âgées.

Joëlle MARTINEZ	Elue – Eragny sur Oise
Jean-Pierre HARDY	Elu – Eragny sur Oise
Sylvie MORELLE	Elue – Eragny sur Oise
Any TOURNESAC	UNAFAM
Pierre CLAUDE	UNAFAM
Isabelle MARCHETTI WATERNAUX	APF France Handicap – Présidente Valentin Haüy
Lidjie KIMINOÛ	Les Petits Frères des Pauvres
Charlène DUCROCQ	Les Petits Frères des Pauvres
Jean LIMOZIN	Lions Club
Nicole THENIN	Conseillère Municipale - Lions Club
Danielle BRISMONTIER	Club La Chenaie
Guillaume DRECOURT	Représentant de la société civile
Eliane LEGAY	Représentant de la société civile
Alain MILLOT	Dialogue et liberté des sourds

Chaque année, cette commission se réunit afin de faire le point sur l'ensemble des actions et des travaux engagés sur la commune.

C'est aussi un lieu de concertation et d'échanges. La CCA est force de proposition et d'alerte autour d'axes forts de la délégation aux Handicaps :

- Promouvoir une meilleure accessibilité de la Ville (établissements publics municipaux, stationnement, voirie...).
- Sensibiliser différents publics à la problématique du handicap (exemple : journée handicap collèges) soutien au secteur associatif, intégration des enfants dans les structures de petite enfance et à l'école...).

Le dernier rapport annuel a été présenté en CCA le 20 mars 2023. Il a été adopté en Conseil Municipal le 6 avril 2023.

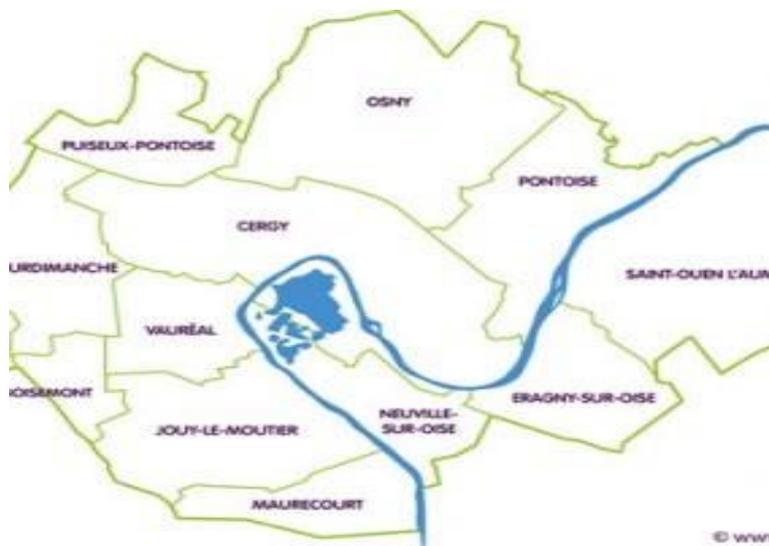
- **LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CIA)**

La ville d'Éragny fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Créée en 2008, la Commission Intercommunale d'Accessibilité réunit chaque année, les élus intercommunaux et communaux ainsi que les partenaires et les associations afin de présenter l'état des travaux de mises en accessibilité de la CACP.

La CIA vient compléter les commissions communales.

Les villes de la CACP :



Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité mais sur le territoire de l'agglomération.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées : Un interlocuteur privilégié

Quelques chiffres du handicap à l'échelle du territoire national²

En 2021, 6,8 millions (13 %) de personnes de 15 ans ou plus vivant à leur domicile déclarent avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive et 3,4 millions (6 %) déclarent être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé. Selon la définition retenue, de la plus stricte qui impose de cumuler ces deux critères, ou la plus large qui prend en compte l'ensemble des limitations et restrictions, on compte entre 2,6 millions et 7,6 millions de personnes handicapées ou dépendantes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire. Sur les seules personnes de 15 à 60 ans, ce chiffre varie de 0,9 à 3,3 millions. S'y ajoutent plus de 140 000 personnes de 16 ans ou plus hébergées en établissement spécialisé dans la prise en charge du handicap.

Fin 2018, 167 300 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux qui leur sont dédiés, soit 1 % de l'ensemble des moins de 20 ans. A la même date, 311 700 personnes sont accompagnées dans des établissements et services médico-sociaux dédiés aux adultes handicapés, soit 0,6 % de l'ensemble de la population de 20 ans ou plus en France.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 212 400 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les établissements du premier degré et 197 000 l'étaient dans les établissements du second degré.

Lorsqu'elles travaillent, les personnes reconnues handicapées exercent une moins grande variété de métiers par rapport aux autres personnes : 20 professions représentent 37 % de l'emploi des personnes reconnues handicapées, contre seulement 25 % de l'emploi des autres personnes.

Fin 2021, 1,25 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés. Les trois quarts des allocataires touchent l'AAH en tant qu'adulte isolé, en très grande majorité sans enfant, même si seulement un peu plus de la moitié des bénéficiaires de l'AAH vivent vraiment seuls (les autres vivent avec un de leur parent, les deux, ou encore avec un frère ou une sœur).

² Direction des recherches et des études d'évaluation statistiques- santé-social (DREES)

Les missions de la MDPH

La loi de février 2005 marque la naissance de la MDPH en France, et détermine ses missions :

- Informer et accompagner les personnes handicapées et leur famille
- Instruire les demandes de droits et de prestations
- Mettre en place et organiser une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée
- Assurer l'organisation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Organiser une mission de conciliation
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises
- Entretenir les relations avec les organismes partenaires pour favoriser l'insertion professionnelle

DONNÉES DE LA MDPH POUR LA VILLE D'ERAGNY SUR OISE³ :

Droit ouvert au 31/12/2023	Adultes	Enfants (moins de 20 ans)
Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle		31
Aide humaine aux élèves handicapés - mutualisée		63
Allocation aux Adultes Handicapés	277	3
Allocation d'Education Enfant Handicapé et son Complément		139
CMI Mention invalidité ou priorité	487	66
CMI Mention stationnement	261	38
PCH - Prestation de Compensation du Handicap	60	9
Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé	513	19

SHEMA DEPARTEMENTAL 2023/2028

Les élus du Département ont voté le nouveau schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap sur la période 2023-2028.

Dans le département du Val d'Oise, près de 94 000 personnes sont bénéficiaires d'un droit ouvert à la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), ce qui représente 7,4% de la population. Ce nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées repose sur une approche par les parcours de vie.

Basé sur cinq orientations qui se traduisent par des actions très concrètes dans le parcours et la vie des usagers, ce nouveau schéma départemental invite à considérer les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge dans toutes les sphères de leur

³ Information délivrée à notre demande par la MDPH 2024

vie, et à porter une attention particulière aux étapes charnières que constituent le passage à l'âge adulte et l'avancée en âge :

- Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale qui renforce l'accès à l'information tout en offrant un meilleur accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs variés.
- Pour une inclusion scolaire, une formation et une insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui favorise l'inclusion sur les temps scolaires et périscolaires en renforçant le partenariat avec l'Education nationale et favorise l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.
- Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun qui met en place une offre souple, coordonnée, modulaire et personnalisée pour un parcours de vie répondant aux attentes des personnes, en adaptant par exemple l'offre médico-sociale au vieillissement des personnes en situation de handicap.
- Pour bien vivre chez soi avec ses proches qui développe les solutions de soutien à domicile en renforçant la coordination des acteurs du domicile afin de promouvoir l'inclusion par le logement tout en améliorant le soutien des aidants.
- Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité qui renforce le travail autour de la qualité de service rendu à la personne en situation de handicap et ses proches tout en créant une dynamique de participation des personnes concernées à la politique départementale.

En 2023, le Département a mobilisé plus de 170 millions d'euros pour les personnes en situation de handicap.

Associations au cœur des initiatives inclusives

La richesse et l'offre associative sont l'une des sources de fierté de la Ville d'Eragny sur Oise. Toutes ont su faire preuve de solidarité, d'ingéniosité et d'adaptation pour mobiliser, soutenir et accompagner les personnes les plus vulnérables :

❖ THÉÂTRE DU CRISTAL

Implanté à Eragny, le Théâtre du Cristal est une association qui favorise l'inclusion, l'accès et la participation des personnes en situation de handicap à la vie artistique et culturelle. Son projet associatif est organisé à travers trois activités complémentaires : une compagnie, un pôle art et handicap et une agence artistique.

La Compagnie du Théâtre du Cristal (créée en 1989) réunit des comédiens en situation de handicap grâce à un partenariat avec l'ESAT "La Montagne" (association HAARP). Ils sont accueillis dans les locaux du LCR du Grillon dans le cadre d'une convention avec la Ville, (du lundi au vendredi soit 2340 heures annuelles de prêt d'équipement). Ils bénéficient d'une formation aux arts de la scène (théâtre, danse, chant, marionnette). Ce cadre de travail adapté permet la création de spectacles et leur diffusion en France et à l'étranger.

Depuis 2010, a été créé un « pôle art et handicap » qui a pour mission de faciliter l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap vivant dans le Val d'Oise. Il est reconnu pour sa démarche pionnière et innovante qui vise à rapprocher les milieux de la culture et du médico-social. Aux professionnels, le pôle art et handicap offre un accompagnement concret et sur la durée. Aux personnes en situation de handicap, le pôle art et handicap propose une expérience culturelle enrichie à travers une veille des événements et des ateliers accessibles sur le territoire et un atelier pilote de théâtre amateur ouvert à tous abrité à la Maison de la Challe.

Le pôle art et handicap est le membre fondateur d'IMAGO-LE RÉSEAU qui réunit les pôles art et handicap d'Ile-de-France. Depuis 2021, l'association a créée l'Agence Cristal, la première agence artistique française représentant spécifiquement des artistes en situation de handicap. Elle œuvre pour l'égalité des opportunités de ses talents et leur professionnalisation, indépendamment de leur situation de handicap, en leur offrant un soutien et une représentation professionnelle de qualité.

Par ailleurs, le Théâtre du Cristal est le co-organisateur du Festival IMAGO qui offre à tous les publics franciliens une programmation pluridisciplinaire qui met en avant la création « art et handicap ». La prochaine édition aura lieu à l'automne 2024.

❖ « RUGBY CHRISTO ADAPTÉ »

C'est une section de Rugby pour des personnes Autistes ou en situation de handicap mental ou psychique. L'association « Christo rugby adapté », basée à Saint Ouen L'Aumône et affiliée à la Fédération Française des Sports Adaptés, accueille hommes et femmes afin de les aider à gagner en autonomie et en sociabilité à travers la pratique du rugby.

La ville soutient cette initiative en versant une subvention municipale annuelle : 350 € en 2023.

❖ « DIALOGUE ET LIBERTE DES SOURDS »

La ville met à disposition des salles à la maison des associations à l'association Dialogue et Liberté des Sourds et héberge le siège social de cette association par la mise à disposition d'une boîte aux lettres.

En 2023, les 16 et 17 décembre, l'association a organisé un marché de Noël, dans la salle des calandres à destination de tous les éragniens. Cet événement a eu un franc succès, grands et petits ont défilé autour des stands et des animations proposés : spectacle de clown, vente de produits, vin chaud, de nombreuses animations, repas du midi et banquet du soir. Ils envisagent de réitérer cette action en 2024.

❖ TÉLÉTHON D'ÉRAGNY

Partenaire de longue date de l'AFM-Téléthon, la ville d'Éragny-sur-Oise a toujours participé activement aux éditions de cet événement solidaire. Les services de la ville coordonnent les actions des associations locales et pilotent le repas dansant. Les fonds récoltés grâce à la programmation sont intégralement reversés à l'association afin de la soutenir dans la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

En 2022, le théâtre du Cristal et ses comédiens nous ont fait l'honneur de leur présence en réalisant des saynètes.

En 2023 : 14 434 € ont été récoltés

❖ L'UNAFAM

L'UNAFAM est particulièrement engagé sur :

- le soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information ;

- les actions auprès des organismes de tutelle, d'état... pour faire entendre la voix de ces personnes vivant avec un handicap psychique ;
- la formation et la sensibilisation des personnes concernées par ces maladies.

A Éragny, l'UNAFAM :

- rencontre régulièrement les proches des personnes en souffrance psychique ;
- anime un « Café rencontre », ouvert à tous, un mois sur deux sur Pontoise, pour accueillir des personnes rencontrant des difficultés liées à des pathologies psychiques ;
- est partenaire de diverses instances en charge de la résidence autonomie à Éragny pour personnes vivant avec un handicap psychique ;
- tient un stand au forum des associations d'Éragny. Celui-ci permet d'entrer en contacts avec des professionnels, des familles de personnes en souffrance psychique. Il permet aussi une occasion de sensibilisation pour le « tout public » ;
- a tenu un stand avec le GEM (Groupe d'Entraide Mutuel) « Point d'attache » de Pontoise, en tant que parrain, lors du forum de santé mentale, à la salle des Calandres, le Mercredi 18 Octobre 2023 ;
- anime un atelier de sensibilisation au handicap psychique pour les collégiens lors de la journée Handicaps Collèges ;
- participe au Téléthon en collectant des promesses de dons.

❖ LA FONDATION « LES AMIS DE L'ATELIER »

La résidence « l'écluse » accueille des personnes atteintes de troubles psychiques stabilisés.

Elle a fêté ses 3 années d'activité en novembre 2023. Bien intégrée dans son environnement, la résidence donne aujourd'hui satisfaction aux 30 résidents qui sont hébergés dans un logement autonome, soutenus par le collectif et les 2 professionnels présents sur la résidence (amplitude de 9h à 21h).

La Résidence Accueil peut être envisagée, soit comme une étape transitoire dans le parcours de vie de la personne, soit comme un projet de vie dans une logique d'habitat durable, dans un environnement non stigmatisant. La « pair-aidance » entre les résidents joue un rôle essentiel dans le processus d'inclusion, de reconnaissance et de restauration de l'estime de soi.

Toute demande de logement dans ce cadre, doit faire l'objet d'un « numéro unique national d'enregistrement », d'une évaluation sociale par un travail social et d'un accompagnement médical extérieur.

La ville d'Éragny est réservataire de 20% des logements soit 6 places, et à la gestion des 3 places de la CACP (communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise).

❖ **L'ASSOCIATION « LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES »**

Depuis 1946, l'association les Petits Frères des Pauvres lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies.

Les actions de l'association permettent de recréer des liens favorisant une dynamique de vie : partager des expériences, trouver ensemble des solutions aux problèmes, être libre de ses choix, rêver et oser réaliser ses rêves, oser se projeter à nouveau. Vivre, tout simplement.

Pour rompre l'isolement des personnes âgées, les bénévoles organisent des visites régulières aux personnes âgées isolées, des sorties personnalisées et adaptées ou encore des temps collectifs (Noël, ateliers...)

L'association dispose d'un local à Eragny au 209 avenue Roger Guichard.

N'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous joindre pour nous rencontrer !

❖ **LE LIONS CLUB D'ÉRAGNY BOUCLE DE L'OISE**

Le Lions club d'Eragny Boucle de l'Oise est engagé sur plusieurs problématiques :

- Diabète et troubles de la vue,
- Malnutrition,
- Banque Alimentaire, collecte de denrées alimentaires dans trois Supermarchés de la région, organisation de lotos dont les recettes sont reversées en partie au profit de l'épicerie solidaire d'Eragny « La Pause »

Ses engagements :

- Il est membre de la commission handicap de la ville et à ce titre, il est engagé dans le soutien à la réalisation de la journée de sensibilisation au Handicap.
- Il a financé l'achat de panneaux sur la ville pour signaler les places de parking destinées aux personnes en situation de handicap
- A mis en place sur la ville : La boîte SOS pour la vie : ce dispositif simple et rassurant permet d'optimiser la prise en charge rapide et efficace des secours au domicile.
- Il est proposé de centraliser dans une petite boîte rangée dans la porte du réfrigérateur des informations écrites : une fiche de renseignements qui indique les problèmes de santé, les coordonnées de la famille et du médecin

traitant. Les personnes souhaitant bénéficier de la boîte « SOS pour la vie », devront se rapprocher du pôle senior-handicap qui la leur remettra.

- Au Téléthon en collectant des promesses de don.
- A Éragny tour.
- Aux manifestations de « tacot évasion » au profit de l'enfance polyhandicapée.
- Au financement d'un voyage en Allemagne dans le cadre du jumelage de la ville d'Éragny et de la ville de Munster, financement dont a bénéficié le Conseil Municipal des Jeunes.
- Au financement de l'achat d'un ordinateur portable au profit de l'A.D.E.T.H.E. Services.
- Au financement de deux vélos d'appartement pour les résidents de la Maison de Solemnes.
- Il apporte son aide à Éragny lecture, au jardin d'enfants Les Galopins de Cergy, a fourni trois défibrillateurs à la ville.
- Il a financé un centre de santé de brousse au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo pour le compte d'APEO. » (Années précédentes)

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Pour la chaîne du déplacement, le diagnostic a pris en compte les problématiques de déplacements des enfants, ou des personnes âgées. Il a porté en particulier, sur les thématiques d'orientation (signalétiques, informations ...) ou de repères urbains (ex : rôle des points de repères dans la ville pour aider à s'orienter). Autre exemple, des obstacles augmentant la pénibilité du déplacement pour des personnes plus vulnérables (problèmes respiratoires, difficulté de se mouvoir rapidement etc.) ont été recensés.

Il a été réalisé un diagnostic sur l'ensemble de la ville concernant la mise en accessibilité de nos voiries et dans les espaces publics. A l'issue, deux PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) ont été créés :

- ❖ Un plan communal
- ❖ Un plan intercommunal

La commune était novatrice par le biais d'une association nommée « Mobile en ville » qui avait recensé l'ensemble de notre patrimoine, pour faciliter l'accessibilité à tous (Démarche : code couleur). Le bilan qui dresse l'état de l'accessibilité permet de prioriser les actions en fonctions des moyens budgétaires. (Rendre un tronçon de voirie complètement accessible).

Lieux	Opérations	
Gymnase de la Cavée	<p>Dans le cadre du projet de construction de la Cavée, les travaux de mise aux normes PMR ont été effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'arrêt de bus, - création de 4 places de stationnement - création d'un cheminement d'accès, abaissement des bordures de trottoir, mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance, réalisation d'une bande de guidage au sol. <p>Tous les trottoirs ont été élargis à plus de 1.40m</p>	
Bibliothèque Albert Camus et entrée du futur espace coworking (ancienne PM)	Mise aux normes PMR de l'espace public	21 904,09 € TTC
Parc des sports Louis Larue	Mise aux normes des places de stationnement et réalisation d'un cheminement d'accessibilité PMR	10 771,99 € TTC

Aujourd'hui, pour chaque opération de travaux de voirie, les normes d'accessibilité sont automatiquement incluses à la fois aux études mais également intégrées dans les réalisations sur le terrain. Par ailleurs, toutes les difficultés rencontrées par les usagers à mobilité réduite sont prises en compte et cela pour chaque projet.

Ces travaux émanent des diagnostics établis par un bureau d'études extérieur dans le cadre du projet d'agenda appelé : Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé). Une grande partie des travaux d'accessibilité sont réalisés dans le cadre des entretiens du patrimoine communal et en cohérence avec le PAVE.

Les régies techniques communales, dans le cadre des entretiens peuvent être amenées à effectuer quelques travaux d'accessibilité.

L'accessibilité des transports et des intermodalités

La Région Ile de France est le chef de file pour mettre en œuvre « l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports ».

A ce titre, la région est donc chargée de l'élaboration d'un schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) sur ce sujet en collaboration avec les autres autorités organisatrices.

Le SRI a pour vocation d'améliorer la coordination des services de transport au niveau régional. Il s'agit d'assurer la complémentarité des services. Ces schémas sont approuvés par arrêté préfectoral. L'enjeu de l'intermodalité est déterminant pour la complémentarité des moyens de transports.

En outre, la région est « chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences ».

La région et autres autorités compétentes peuvent déléguer la compétence aux communes, aux intercommunalités, syndicats mixtes, établissements scolaires ou associations de parents d'élèves et associations familiales.

DISPOSITIF DE DEPLACEMENT POUR PERSONNES « EMPECHEES » SUR LA VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE

Le Transport en minibus : Un service pour les personnes les plus « empêchées » :

En effet depuis plusieurs années, la Ville d'Éragny-sur-Oise, propose une solution de transport pour les personnes âgées ou handicapées dont les différents déplacements de proximité sont devenus difficiles.

Depuis 2020, la ville collabore pour ce service avec l'association Roul'vers.

Roul'vers est une association à vocation sociale et expérimentée dans le transport des personnes âgées. Elle permet à des jeunes gens formés, d'expérimenter la fonction de chauffeur et favoriser le lien entre générations.

LES LIEUX DE LA VILLE OU À PROXIMITÉ DESSERVIS (ALLER ET RETOUR DEPUIS LE DOMICILE)

Lieu	Jour de la semaine	Départ	Retour
Club des aînés "la Chênaie"	Tous les mardis et jeudis	13h30	17h00
Zone commerciale "LIDL"	1-er et 3 -ème mardi du mois	14h30	16h30
Marché et commerces de la Challe	Tous les jeudis	9h30	11h30
Cimetière de la ville	2 -ème jeudi du mois	14h30	16h00
Centre commercial Art de vivre	4-ème jeudi du mois	14h30	16h30
Centre commercial 3 Fontaines	2-ème vendredi du mois	13h30	16h00

POUR AIDER À LA MOBILITÉ : LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PAM 95 est un service de transport collectif à la demande, de porte à porte, destiné aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Ce service de transports est destiné à toute personne :

- Titulaire d'une carte d'invalidité
- D'une carte mobilité inclusion d'Invalidité mentionnant un taux supérieur ou égal à 80%
- Titulaire d'une carte de stationnement pour les invalides de guerre qui est délivrée par le ministère de la Défense
- Titulaire de la carte de stationnement délivrée par la Préfecture

Les tarifs PAM 95 varient en fonction de la distance de la course effectuée. Le tarif indiqué correspond à un trajet aller, le retour constituant lui-même un autre trajet.

ZONE	DISTANCE	TARIF
1	0 A 15 KM	2 EUROS
2A	16 A 20 KM	3,20 EUROS
2B	21 A 25 KM	4 EUROS
2C	26 A 30 KM	5 EUROS
3A	31 A 35 KM	6,25 EUROS
3B	36 A 40 KM	7,80 EUROS
3C	41 A 45 KM	9,75 EUROS
3D	46 A 50 KM	12,20 EUROS
4	PLUS DE 50 KM	14 EUROS

9 zones kilométriques ont été définies (à compter du 12 juillet 2023)

Cadre bâti – Etablissement Recevant du Public

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entité (tel qu'une entreprise) recevant que son personnel et ne recevant pas de personnes extérieures, n'est pas un établissement recevant du public et donc non ERP.

Les ERP sont classés en catégories : De la 5ème (ex : petite boutique) à la 1ère catégorie (ex : grand centre commerciale ou CHU) qui définissent les niveaux d'exigences réglementaires applicables en matière de personnels qualifiés qu'en équipements techniques sophistiqués pour assurer les moyens d'évacuation ou bien pour combattre un début d'incendie. (Type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple, en fonction des risques)

Les personnes à mobilité réduite s'inscrivent dans ces exigences bâtementaires lorsque cela est possible, par l'obligation de trouver un moyen d'attente sécurisé (En cas de difficulté pour les faire évacuer (handicap très lourd, promiscuité des locaux etc.)

BÂTIMENTS ERP APPARTENANT A LA COMMUNE

La ville d'Éragny-sur-Oise a sous « sa responsabilité » (au regard des commissions et des visites de sécurité et d'accessibilité), 36 établissements recevant du public.

Tous les établissements de la commune ont été diagnostiqués entre 2013 et 2015 :

- Dans le cadre d'un groupement de commande piloté par le Conseil Départemental du Val d'Oise en 2013 pour une partie des établissements.
- Dans le cadre d'une nouvelle consultation en 2015 pour tous les établissements non audités en 2013, dont une majorité d'établissements de 5ème catégorie.

La société « Pyramide Conseils » a été désignée comme prestataire pour réaliser ces 2 études.

La mission avait pour objectif de visiter l'ensemble des établissements et de relever tous les obstacles à l'accessibilité, d'établir des préconisations de travaux avec estimations présentées dans un rapport de diagnostic.

Les établissements de 5ème catégorie, dont le diagnostic accessibilité n'est pas obligatoire, ont malgré cette tolérance, fait l'objet d'un diagnostic afin de mieux identifier les enjeux à l'échelle du patrimoine communal, et d'identifier les établissements sur lesquels doivent être portés les travaux les plus importants/urgents.

Tous les diagnostics précédents décembre 2014 ont été réactualisés en 2015 par la même société afin de prendre en compte les ajustements normatifs de l'arrêté du 8 décembre 2014, qui limitant certaines exigences de la réglementation pour en renforcer d'autres.

L'ensemble des établissements étudiés présente des obstacles ou des non-conformités plus ou moins importantes à corriger pour atteindre le niveau d'accessibilité minimal demandé par la réglementation, et donc exigible en fin d'Agenda d'Accessibilité.

RAPPEL DES DATES CLÉS

Le 22 juin 2015, sont présentées les obligations en matière de mise en accessibilité pour donner suite aux exigences de la loi (n°2005-12 du 11 février 2015) pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées ainsi que le tableau Ad'ap des prestations à réaliser à la suite des diagnostics.

Le 2 juillet 2015, le projet d'Ad'ap a été adopté à l'unanimité au conseil municipal pour un montant total de 1 690 640 € sur 4 ans.

Le 25 septembre 2015, un dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la commune d'Éragny sur Oise a été déposé sous le numéro suivant : *N°Ad'ap 09521815B0001*

En accord avec l'article L.111-7-7.-1, notre patrimoine étant composé d'établissements de 5ème catégorie et de plusieurs établissements du 1er groupe (catégorie 1 à 4), il a été demandé l'octroi d'une période supplémentaire pour réaliser les actions de mise en accessibilité de notre patrimoine, portant le calendrier à 4 ans au lieu de 3.

L'ampleur des travaux demandés et présentés ne permet d'envisager une programmation des travaux sur 3 ans.

Le 9 janvier 2016, un AVIS FAVORABLE (arrêté N°12891) est donné par la sous-commission d'Accessibilité du 28/12/2015. (**REF ANNEXES 1 et 2**)

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA VILLE

Depuis la validation de la demande d'agenda d'accessibilité par la préfecture, certains événements sont venus impacter les priorités en lien avec l'Ad'AP qui avaient été définies :

❖ L'évolution des contraintes sécuritaires en France, liée aux divers événements et attentats survenus depuis 2015, a conduit à la mise en place de l'état d'urgence et d'un plan Vigipirate renforcé. Ces dispositifs doivent être mis en place (interphonie / contrôle d'accès, clôturation, barreaudage et formation du personnel...) dans tous nos établissements et notamment ceux recevant le plus de public (écoles et complexes sportifs) et de manière urgente.

Les moyens humains et les coûts induits par ces dispositifs, évalués à 800 000€ HT environ, ont remis en cause une grande partie des engagements de dépense qui avaient été actés depuis 2015.

❖ Des projets réalisés :

Pour certains établissements des mises aux normes accessibilités ont été concrétisées. Cette mise en œuvre de l'Adap s'est traduite par certains projets tels que :

- Construction d'une nouvelle école (Simone Veil quartier du Bas Noyer avec influence sur la carte scolaire
- Réhabilitation / extension du gymnase la cavée, incluant la création d'une nouvelle salle polyvalente

Un registre d'accessibilité est consultable sur place.

Ces deux nouvelles structures sont symboliquement totalement accessibles.

La durée reste indéterminée pour réaliser les travaux en lien avec l'agenda sur les autres ERP de la commune. Ces travaux sont de plus grande ampleur compte tenu de la masse d'opérations à effectuer sur 36 bâtiments différents. Ces mises aux normes nécessitent des dossiers pointus, à monter et à fournir en préfecture avant travaux ; ces dossiers devront comporter entre autres choses :

- Modèle d'attestation d'achèvement
- Un document Cerfa
- Note stratégique avec un planning
- La délibération
- Le dossier d'aménagement décrivant techniquement l'opération
- Les plans existant et futurs d'implantation des dits travaux

Cet exercice nécessaire au visa du maire sera à exécuter sur l'ensemble des opérations à mener sur le patrimoine communal ERP.

Plusieurs années seront nécessaires à cette fin, pour rendre définitivement conformes les ERP d'Eragny aux personnes en situation de handicap.

D'autres projets devront voir le jour et nécessairement incluront de façon systématique les travaux d'accessibilité induits. En exemple :

- L'extension de l'école Simone Veil avec un cadrage constructif en modulaire
- L'aménagement intérieur de la Mairie Annexe
- Des vestiaires sportifs, chemin des tilleuls

LES TRAVAUX ACCESSIBILITÉ EN 2023

Cette année 2023 n'a pas connu de réalisation marquante de travaux d'accessibilité.

En effet, les dépenses budgétaires ont été consacrées à des priorités impérieuses, afin d'assurer l'ouverture et la sécurité des locaux recevant du public.

Ces dépenses ont donc été affectées à juste titre, au traitement nécessaire du patrimoine bâti communale ERP, pour :

- La sécurité incendie.
- Les réparations des étanchéités de toiture.
- Le remplacement d'une première partie des menuiseries vieillissantes d'une école.
- Le remplacement des sols très abimés et amiantés de la crèche collective.
- Des mises aux normes électriques et incendie.
- Les réparations et remplacement d'équipements liés aux émeutes de juin/juillet 2023 et consécutif également à la tempête de juin 2023.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCESSIBILITÉ

L'Ad'AP présenté en préfecture en 2015 était issu d'un rapport de diagnostic datant de 2014 (**REF ANNEXE 3**). Il était donc nécessaire de démarrer une stratégie de mise en œuvre des conformités issues d'un support de diagnostic plus récent du patrimoine d'Éragny-sur-Oise, à la suite des modifications successives du contexte réglementaire.

Aussi, la mission a été confiée au bureau d'étude CITAE qui a établi une synthèse des travaux à mener et du coût estimatif global pour la mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux recevant du public sus cités.

Il en ressort entre autres le tableur suivant :

Nom du site	Montant Estimatif
Agence immobilière NOCELLI- EX bureau de Police Nationale	13 620,00 €
Bibliothèque Albert Camus	23 848,50 €
Bureau de Poste	- €
Centre de Loisirs Jeannette Largeau	190 865,00 €
Club LA CHESNAIS - club du troisième âges (ex -LCR La Marne)	12 767,00 €
COSEC La Cavée	18 773,70 €
Crèche collective La Ronière	27 750,00 €
Ecole de la Challe	24 193,40 €
Ecole des Longues Rayes	60 006,00 €
Ecole du Grillon	101 425,00 €
Ecole Henri Fillette bas	24 205,00 €
Ecole Henri Fillette haut	75 600,00 €
Eglise St Pie X	12 125,00 €
Epicerie sociale	43 608,00 €
Espace des Calandres	20 905,00 €
Groupe Scolaire de la Butte	98 264,45 €
Groupe scolaire des dix Arpents	221 590,00 €
Groupe Scolaire Le Bois	311 480,00 €
Groupe scolaire Pablo Neruda	253 185,00 €
Gymnase la Butte	45 455,60 €
Hôtel de ville	63 220,00 €
LCR La Cavée (ADETHE + Centre d'activités musicales)	34 540,00 €
Local Boulistes	16 650,00 €
Ludothèque	9 760,00 €
Maison Bernardin de Saint-pierre	33 267,50 €
Maison de la Challe	22 623,20 €
Maison de l'enfance	12 139,60 €
Maison des Dix Arpents	4 845,00 €
MDA (Maison des Associations)	57 490,00 €
MIEM	3 863,75 €
Parc des Sports	35 816,00 €
Poste de Police Municipale Annexe	6 541,70 €
Presbytère	34 575,00 €
Tennis couvert de la Butte	47 310,00 €
Théâtre de l'usine	13 735,00 €
Théâtre du cristal	29 083,00 €
TOTAL	2 005 126,40 €

Avec 20% d'aléas, l'estimation des travaux avoisinerait 3 Millions d'euros TTC

Pour 2023, Il a donc été décidé de débiter la mise en œuvre d'une stratégie d'action pour permettre dans un premier temps la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement et dans un deuxième temps, l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux qui vont nécessiter :

- 1) De missionner des bureaux de contrôle.
- 2) De mandater un BE pour l'élaboration des plans au 1/50ième et au 1/100 inexistant à ce jour⁴.
- 3) De mandater un BE pour l'élaboration des dossiers d'autorisation de travaux devant être instruits.
- 4) D'effectuer les travaux en suivant les règles de la commande publique.
- 5) D'effectuer les contrôles de la préfecture postérieurs aux travaux par le biais D'attestations de conformité (éléments déclaratifs issus de la Mairie qui déclenchent les vérifications C contrôles).

A noter que certaines non-conformités pourraient faire l'objet de dérogations qu'il conviendra de justifier. Une assistance à maîtrise d'ouvrage et bureau d'études à mandater facilitera les démarches en ce sens.

Par ailleurs, pour donner suite au signalement de Madame MARTINEZ Joëlle, quelques travaux tel que l'aménagement du sas d'entrée de la bibliothèque Albert Camus et sa mise aux normes PMR dès le premier trimestre 2023 a permis l'accessibilité sans ressaut au niveau des seuils d'entrées.

Montant de l'opération : 6 310,08 € TTC

Opération sur 2024

Il est prévu la poursuite des études dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre pour la Mise en place du PPI accessibilité des bâtiments appartenant à la Ville d'Eragny sur Oise et recevant du public

En fonction des avancées et des aléas observés sur 2023, nous avons dû reporter la mission de CITAE, et proposerons l'engagement financier dès le vote du budget en avril 2024.

L'opération consistera en l'élaboration des plans de détail des locaux des ERP et qui ciblent les conformités accessibilité à mener et à lancer également des demandes d'AT (autorisation de travaux).

Montant de la mission : 34 848,00 € TTC

Les premières phases de réalisation de travaux de conformité accessibilité pourraient être envisagées à partir de 2025 et pourraient s'étendre jusqu'en 2035.

La préfecture, au fur et à mesure des avancements et des achèvements des travaux pourront effectués les contrôles dans les ERP communaux afin de déclarer les bâtiments ERP d'Éragny sur Oise accessibles à 100 % au public à mobilité réduite ou à minima conforme aux objectifs fixés dans l'agenda.

() Les dossiers techniques et plans du patrimoine communal n'ont pas été délivrés intégralement au moment des passations en gestion par le Syndicat d'Agglomération nouvelle (le SAN) – pour permettre les autorisations de travaux il sera nécessaire d'élaborer les plans qui sont indispensables pour la validation des dépôts de dossiers d'aménagement en préfecture. Cette dépense est nécessaire car l'élaboration des plans à l'échelle et sous un certain format seront obligatoires au moment du dépôt des dossiers ACAM (demande d'Autorisation de Construire d'Aménager ou de Modifier) auprès des services compétents de la DDT. Cette normalisation rend totalement caduc et obsolète les propositions d'insérer des schémas de principe ou plan de sécurité simple modifiés selon les projets d'aménagement.*

AUTRES BÂTIMENTS ERP NON COMMUNAUX (REF ANNEXES 4, 5 ET 6)

Le rôle de la Mairie est de réceptionner les dossiers d'accessibilité avec ou sans demande de dérogation et de les transmettre en préfecture pour étude du dossier.

La décision relative à la demande sera prise dans un délai de QUATRE MOIS après la réception complète des pièces demandées, même s'il comporte une demande de dérogation. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée pour les établissements de la troisième à la cinquième catégorie (accord tacite). Il est toutefois à noter que pour les établissements de 1ère et deuxième catégorie, l'absence de décision vaut rejet tacite au-delà de ce délai.

(Réf-ANNEXE 4).

Cadre bâti – Logements

En 2020, la commune totalise 7485 logements, dont 95% sont des résidences principales, contre 1% correspondant à des résidences secondaires, 4% de logements vacants et la part des propriétaires représente 61,9%.

Logement	Éragny
Nombre total de logements en 2020	7 485
Part des résidences principales en 2020,	95,0%
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020	1,0%
Part des logements vacants en 2020	4,0%
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2020	61,9%

La ville compte **2150 logements sociaux** au 1^{er} janvier 2023 (chiffre de la Direction départementale des territoires), répartis entre 9 bailleurs sociaux :

- Val d'Oise Habitat
- ANTIN
- CDC Habitat
- ERIGERE
- GROUPE VALOPHIS
- 1001 VIES
- SEQENS
- IMMOBILERE 3 F
- IMMOBILIERE MOULIN VERT

Depuis la loi du 11 février 2005 pour «*égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*», et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Pour les logements conçus antérieurement à cette date le bailleur n'a pas d'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou porteur d'un handicap peut demander à son bailleur l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation.

En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord.

Les possibilités d'accessibilité dans le parc privé :

- soit le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAH et/ ou obtenir certains avantages fiscaux.
- le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les

aménagements qui sont nécessaire. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en l'état à la sortie.

Les possibilités d'accessibilité dans le parc social,

- soit le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur
- soit le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

Le service de Logement de la Ville se tient à disposition des Eragniens pour les informer de leurs droits dans ce cadre.

Eragny-sur-Oise, une ville inclusive

- DIRECTION DE LA VIE SOCIALE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

- DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

❖ LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS a une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficulté ou en grande précarité, afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

L'accueil spécifique des seniors isolés par **le CCAS** est issu d'un constat observé dans le cadre des accompagnements. En effet, ce public exprime ouvertement ou indirectement l'isolement émotionnel ou social qu'il ressent, qui peut être lié :

- *A la perte d'un conjoint et /ou au départ d'un enfant.*
- *A des problèmes de santé et de dépendance (système immunitaire fragilisé/déclin des fonction cognitives).*
- *A des ressources précaires.*
- *A la dépression qui conduit à une baisse du sentiment de bien-être.*
- *Au refus de vieillir.*

Il a été démontré que l'isolement accroît le risque de mortalité prématurée chez les seniors isolés.

Aussi l'isolement social des seniors et au vu d'une augmentation significative du nombre d'accompagnement engagé par le CCAS ces dernières années, nous conduit en toute cohérence à renforcer nos actions et préventions auprès de ce public.

La question de la vulnérabilité devient alors un véritable enjeu.

Le CCAS et le Lien Social, à travers les centres sociaux, travaillent conjointement. ***Cette dynamique de travail transverse*** a permis aux personnes âgées isolées de rompre avec l'isolement, de créer du lien et d'identifier les centres sociaux et le CCAS comme des

acteurs sociaux accessibles et de proximité, au sein de la commune.

A ce titre, divers ateliers ont été mis en place pour ce public : des ateliers floraux, de tricot, numérique, de bien être, de couture, de cuisine

Ainsi, cette année 2023 a été riche en évènements et actions en faveur des personnes âgées isolées et ou en situation de handicap.

Temps fort 2023 : Le cabaret des seniors



❖ LE POLE SENIORS HANDICAP

La Direction de l'Action Sociale via son pôle senior-handicap accueille, informe et conseille les seniors de plus de 60 ans et leur famille et les personnes en situation de handicap. Ainsi, les habitants d'Eragny sollicitent ce pôle pour bénéficier de conseils, pour évoquer une inquiétude, un problème et ainsi favoriser, si nécessaire l'intervention des services sociaux et sanitaires.

• JOURNÉE « HANDICAPS / COLLEGES »

Depuis 2004, toutes les classes de 4ème des collèges de la commune participent à une journée annuelle consacrée à la sensibilisation aux handicaps.

Cette journée est à l'initiative de la « commission handicap » de la ville et portée par les équipes pédagogiques des deux collèges et les agents de la ville.

Des mises en situation de handicap sont proposées à chaque groupe d'élèves à travers des ateliers ludiques, sportifs ou artistiques.

L'objectif de cette journée est de proposer aux élèves une autre vision du handicap, dans laquelle le respect ne se fonde ni sur l'empathie ou éventuelle compassion, ni sur un mérite sportif (le champion handisport), mais sur la reconnaissance des ressources, valeurs, talents et réalisations des personnes handicapées.

Tous les ateliers sont organisés par rotation d'une quinzaine d'élèves. Chaque atelier dure une vingtaine de minutes. A l'issue de chacun, les élèves échangent avec des personnes porteuses de handicap et posent leurs questions afin de mieux appréhender la vie quotidienne avec un handicap.

Le bilan de cette journée partagé par les élèves, les équipes pédagogiques ainsi que les intervenants étant positif, elle sera reconduite le mardi 28 mai 2024.

Les services de la ville organiseront en parallèle d'autres actions sur la même semaine, pour sensibiliser de façon plus large, les habitants de la commune.

• ALLÔ VEILLE

Le dispositif « Allô Veille », mis en place depuis l'été 2004, a pour vocation d'apporter un soutien aux personnes âgées isolées et aux personnes porteuses d'un handicap rendues plus vulnérables, notamment l'été (fortes chaleurs, isolement lié au départ en vacances de la famille ou des voisins...) ou durant les périodes de grand froid.

Un numéro (0 809 400 410) accessible 7 jours/ 7 et 24h/ 24 tout au long de l'année permet aux habitants d'Éragny (personnes vulnérables âgées ou handicapées, famille, voisins) de solliciter le Département Action Sociale pour obtenir une aide, bénéficier de conseils et de soutien moral ou pour évoquer une inquiétude, un problème que les services communaux prendront en compte.

Chaque fois que cela est nécessaire, une liaison est faite avec les services les plus compétents, notamment avec le Service Social Départemental.

Le registre nominatif est ouvert conformément au Décret n°2004-926 du 1 septembre 2004 pris en application de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il recense les personnes vulnérables de la commune à leur demande ou celle de leurs familles. Dans ce cadre, le Département Action Sociale prend contact durant le mois de juin avec chaque personne inscrite pour faire le point sur l'évolution de ses conditions de vie, des aides mises en place, des difficultés rencontrées et prodigue des conseils de prévention.

Durant l'année, les agents du Département Action Sociale portent une attention toute particulière aux personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables (contacts téléphoniques réguliers).

Ces moments d'échanges permettent aux personnes d'établir un lien de confiance et pour la Ville, de mieux appréhender les besoins des personnes concernées.

En cas d'alerte canicule ou de grand froid des dispositions particulières sont prises notamment l'appel de chaque personne recensée pour information, conseils et évaluations d'éventuelles difficultés et si besoin une visite à domicile est programmée.

Les usagers apprécient l'attention que la municipalité leur porte à travers ce dispositif qu'ils savent pouvoir solliciter à tout instant.

Les personnes inscrites, outre des demandes « pratiques », expriment surtout un besoin de compagnie et d'être rassurées.

Le dispositif « Allô Veille » effectue un travail de prévention et montre son utilité pour apporter un soutien moral et lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou vulnérables.

- **LE PORTAGE DES REPAS**

La commune d'Éragny propose un service de portage des repas à domicile assuré 5j/7 par la Maison Leroux pour les personnes à mobilité réduite, dépendantes ou momentanément handicapées.

Des menus différents et adaptés ont été proposés : régime sans sel, haché, pour personne diabétique...

Ce service participe à travers une visite régulière à veiller sur les personnes les plus isolées et les plus dépendantes.

La municipalité prend en charge une partie des frais engagés, en fonction du quotient familial.

- **Direction du lien social**

Ouverts à tous, sans distinction, les Centres Sociaux portent un projet de développement social des personnes et des territoires. Ce sont des lieux d'initiative et de construction participative de réponses adaptées aux enjeux vécus par les populations.

Le qualificatif « social » de l'appellation « Centre Social » désigne donc la création de lien social, le vivre ensemble, le faire société.

Au travers des valeurs énoncées dans leur charte fédérale (le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie), les Centres Sociaux sont sensibles à la question de l'égalité. Ils observent au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser, que de nouvelles situations de précarité et d'exclusion apparaissent, et participent, avec d'autres, à l'invention d'espaces et de dynamiques où se développent des solidarités génératrices de cohésion sociale.

Ils prêtent attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne aux Centres Sociaux une légitimité nouvelle pour construire des projets avec elles, dans le domaine des loisirs, de l'insertion sociale et professionnelle ou encore du maintien dans l'emploi.

- **Direction de la Politique de la Ville**

❖ **UNE JOURNÉE POUR PARLER « SANTÉ MENTALE »**

Dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM 2023) et du plan d'action du Conseil Local de Santé Mentale de l'Agglomération de Cergy-Pontoise 2021-2024, une première édition du Forum de la Santé Mentale a eu lieu le mercredi 18 octobre 2023. Cette journée d'information et de sensibilisation sur les questions de santé

mentale et les facteurs favorisant le bien-être personnel a été organisé par le CLSM de Cergy-Pontoise, en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire dont le CLS d'Eragny -Contrat Local de Santé.

Ce forum a eu lieu dans la salle des calandres et a mobilisé tous types de public : professionnels – acteurs intersectoriels – partenaires, élus – citoyens - habitants, patients – familles – proches-aidant... de tous âges.

Le forum a été organisé autour de 4 grands pôles :

- Vivre et grandir
- Ma vie, mon corps, ma consommation
- Se rétablir : comment vivre et gérer sa maladie ?
- Découvrir, se réaliser, s'épanouir

Il y a eu plus de 30 exposants avec animations :

Vivre et Grandir : Centre d'Information Jeunesse (C.I.J.) - Centre Mélia - Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Coordinov - Assoc. École Et Famille - Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) APAJH 95 - Assoc. FondA-Mental - Assoc. HEVEA - Maison De l'Adolescent PassAge - Service de Santé Étudiante CY Université. Ma vie, mon corps, ma consommation : Centre de Dépistage et de Soins (CDDS) - Centre de soins et de prévention en addictologie, Dune - Assoc. Addictions France. Se rétablir : comment vivre et gérer sa maladie ? : Assoc. Agir pour la Réinsertion Sociale (ARS95) – Centre Hospitalier Novo Site Pontoise - Clinique du Parc Saint Ouen l'Aumône - Clinique Inicea Osny - Fondation John Bost - Fondation les Amis de l'Atelier Eragny - Assoc. HEVEA - Assoc. Les Ailes Déployées : Les Maisons Hospitalières, Plateforme RENOVO - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du 95 (SIAO Espérer 95) - Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés physiques (UNAFAM). Découvrir, se réaliser, s'épanouir : Clubs sportifs - Ex-aequo Maison sport santé - Les Ailes Déployées : Maisons Hospitalières, enseignante en activités physiques adaptées - Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) : Point d'attache - UNAFAM - Assoc. La Ruche - Massage Shiatsu - Socio-esthétique - Théâtre du cristal

Pôle vidéo en libre-écoute • Courts métrages diffusés en continu sur le thème de la santé mentale • Documentaire de l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés physiques (UNAFAM) à 11h et 15h (Durée 30 mn).

Cette journée a mobilisé plus de 400 personnes, c'est un réel succès pour une première édition.

- Direction de la petite enfance

Depuis 2021 : les professionnels ont accueilli une fratrie dont les parents sont sourds et muets avec la mise en place d'un partenariat avec une interprète LSF qui intervient pour les réunions les plus importantes. Porteurs de handicaps ou de pathologies chroniques, et ainsi répondre aux besoins des familles. Une évaluation avec l'équipe pédagogique et le "réfèrent santé et accueil inclusif" des structures permet de vérifier la faisabilité de cet accueil : type d'handicap ou de pathologie chronique, adaptation locaux / matériel...

Un accompagnement est proposé aux familles concernées, par le biais de rendez-vous avec la psychologue des crèches, ainsi que d'orientation vers les spécialistes adaptés (MDPH...).

En 2023, nous n'avons pas eu de demande d'accueil d'enfant en situation de handicap, toutefois, la crèche a accueilli des enfants pour lesquels un handicap a été découvert au cours de l'accueil.

- En 2022-2023 : 7 enfants
- En 2023-2024 : 1 enfant (à ce jour)

Dans ce cadre les crèches municipales sont acteurs de la prévention, par la détection des signes précurseurs ou annonciateurs d'un handicap, pour une prise en charge précoce, favorisant ainsi l'inclusion.

Les crèches accueillent également des enfants dont les parents sont porteurs de handicap.

- Depuis 2021 : accueil d'une fratrie dont les parents sont sourds et muets ; mise en place d'un partenariat avec une interprète LSF qui intervient pour les réunions les plus importantes.

- Direction de l'éducation

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement en classes maternelles, afin d'améliorer l'inclusion scolaire des enfants autistes ou présentant des troubles envahissants du développement dès la petite enfance.

Depuis la rentrée 2014, l'école maternelle de « la Challe » permet à de jeunes enfants atteints de troubles envahissants du développement et autistiques d'être scolarisés comme les autres enfants. Une première à cette date dans l'académie de Versailles. Cette classe hors du commun fonctionne aujourd'hui à l'école maternelle de La Challe. Cette classe pour l'inclusion scolaire (Clis) des troubles envahissants du développement (TED) et autistiques accueille jusqu'à 7 enfants (en 2020/2021) aux horaires d'enseignements scolaires. Ils sont encadrés par une enseignante spécialisée de l'Éducation Nationale, deux éducatrices spécialisées, une éducatrice de jeunes enfants et une monitrice-éducatrice de l'IME « La clé pour l'autisme ».

Certains de ces enfants sont également accueillis sur les centres de loisirs.

D'autre part, depuis 2005 à l'école des Longues Rayes (classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles sévères du langage) et depuis 2013 à l'école du Bois (classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles des fonctions cognitives), la ville accueille deux classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire). Chaque classe accueille 13 élèves (en 2021/22/).

Depuis la rentrée 2022-2023, une nouvelle classe ULIS a vu le jour à l'école de la BUTTE.

En périscolaire (repas du midi et accueil après l'école et accueil de loisirs), les équipes d'animateurs sont renforcées pour favoriser l'intégration et le suivi d'enfants porteurs de handicap. Dans certaines situations, un « accompagnant des élèves en situation de handicap » (AESH) est recruté et assure des missions d'aides aux élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires publics ou privés.

POUR L'ANNÉE 2023 :

❖ SUR LE SECTEUR DU GRILLON (GROUPE SCOLAIRE LA CHALLE / LES LONGUES RAYES, GROUPE SCOLAIRE LE BOIS, GROUPE SCOLAIRE LES X ARPENTS, ÉCOLE PRIMAIRE LE GRILLON, GROUPE SCOLAIRE LA BUTTE).

- Le Grillon : 2 élèves pris en charge, 2 encadrants pour ces enfants nécessitant des soins médicaux ou bénéficiant d'une notification MDPH à plein temps
- La Challe : 1 élève maternel.
- La Butte : 1 élève en élémentaire. 1 encadrante (AESH pris en charge par l'IEN) présente pour les enfants de la CLIS sur le temps du midi.
- Le Bois : 2 élèves maternelles pour 2 AESH et 1 animatrice pour les enfants ULIS (11 enfants en cantine et 6 enfants en temps périscolaire) Présents le mardi et vendredi.
- En élémentaire, présence d'une CLIS, dont une dizaine d'enfants mangent à la cantine.
- Les dix arpents : 2 élèves porteurs de handicap en maternelle pris en charge par 1 animateur. CL Grillon : les mercredis, 1 enfant avec un encadrant en plus pour lui / 2 enfants pris en charge pendant les vacances

❖ SUR LE SECTEUR JEANNETTE LARGEAU (GROUPE SCOLAIRE HENRI FILLETTE, GROUPE SCOLAIRE PABLO NERUDA)

- Sur Henri fillette : 2 élèves pris en charge en élémentaire.
- Pablo Neruda : 2 enfants pris en charge en maternelle avec 1 AESH le midi. 1 enfant élémentaire.
- En CLSH Jeannette Largeau : 2 enfants pris en charge les mercredis et les vacances en fonction des besoins des familles.

- **DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉVENEMENTIEL**

- **Direction de la Culture et du Jumelage**

❖ **LA BIBLIOTHÈQUE**

LES COLLECTIONS GROS CARACTÈRES :

La bibliothèque d'Eragny propose aux personnes malvoyantes des fonds gros caractères et textes lus (des œuvres sous format audio). La commune possède les fonds les plus fournis du réseau des bibliothèques de l'agglomération de Cergy-pontoise. Ces fonds permettent aux personnes rencontrant des difficultés visuelles à ne pas perdre le lien avec le livre et à lutter contre l'isolement en gardant contact avec un lieu public et ressource.

Pour les personnes à mobilité réduite, la bibliothèque propose le portage de livre à domicile. Une belle façon pour rompre avec l'isolement et créer du lien.

L'INCLUSION NUMÉRIQUE : MICRO-FOLIE A LA BIBLIOTHÈQUE :

Dispositif de démocratisation, une micro-folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques. Elle s'articule autour d'un musée numérique. Véritable galerie d'art numérique pour le public sénior et à faible mobilité dont la possibilité de jouir de leurs droits culturels est souvent restreinte, la micro-folie offre une sensibilisation au numérique et à l'histoire de l'art grâce au matériel mis à disposition (tablettes, casques, etc...) et aux multiples ressources disponibles.

Au sein de l'équipe, une attention particulière est portée au public rencontrant des difficultés avec la dématérialisation des services. Une agent e-numérique propose son aide pour un accompagnement individuel selon les demandes des usagers, mais aussi à des groupes dédiés de séniors pour une sensibilisation aux outils du numérique.

- **Direction de la Communication**

ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA VILLE

Dans le cadre de son action en faveur des personnes en situation de handicap, la ville a souhaité apporter un accès simple, rapide et adapté aux informations municipales. Le site eragny.fr répond à la norme en vigueur (e-administration) et évolue régulièrement pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès comme tous les autres citoyens aux démarches et services mis en place par la municipalité.

QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITÉ ?

L'accessibilité Web est l'ensemble des bonnes pratiques qui ont pour objectif principal de rendre le Web accessible à tous.

Cela signifie également que les personnes handicapées peuvent utiliser les sites web tout autant que des personnes sans handicap particulier. L'accessibilité web a pour mission de permettre à quiconque de percevoir, comprendre, naviguer et d'apporter sa contribution au Web et au site de la Ville.

LE RESPECT DES STANDARDS DU WEB

Afin d'être consultable quel que soit l'outil de navigation utilisé, le site Internet de la ville d'Éragny traite séparément le contenu de sa mise en forme. La conformité à ces standards Internet assure l'interopérabilité du site avec les fonctionnalités avancées des navigateurs actuels mais aussi avec les lecteurs d'écran ou les synthétiseurs vocaux. Le site est maintenu de façon à préserver et à améliorer continuellement l'accessibilité.

Les points non-conformes résident sur :

- Le contraste de couleurs du bandeau des cookies
- L'accès au clavier (focus sur le footer)
- L'étiquette manquante sur le champ de recherche
- Le lien main/content qui doit avoir un titre

Les textes de contenu ont une taille de police relative, cette solution technique permet aux internautes d'utiliser les fonctions de modification de la taille la mieux adaptée à leur besoin dans la cadre de l'affichage de leur navigateur préféré.

Avec la touche Ctrl et la molette, l'internaute peut facilement modifier la taille des caractères de manière simplifiée.

LOGO

Un clic sur le logo permet de revenir en page d'accueil du site.

IMPRESSION

Les éléments de navigation sont absents des versions imprimables des pages de ce site, afin d'en faciliter la lecture.

FIL D'ARIANE

Le fil d'Ariane permet de se repérer facilement dans le cheminement de la navigation du site, et de revenir en arrière en cas de besoin.

PLAN DU SITE

Le plan du site est disponible en permanence dans le pied de page du site. Il affiche toutes les rubriques principales du premier et du deuxième niveau.

Depuis le début de l'année, la Ville améliore l'accessibilité numérique de son site internet et de son application smartphone "Éragny en poche". Après un audit réalisé sur les pages tests de ces deux outils, un schéma pluriannuel d'accessibilité numérique est en cours de finalisation.

- DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

- Direction des Ressources Humaines

FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

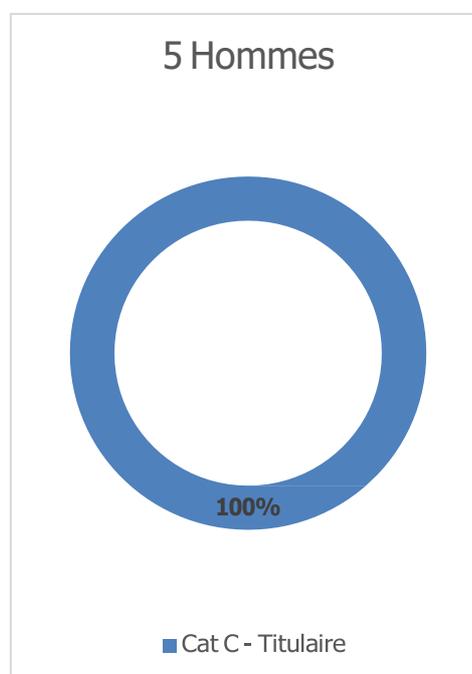
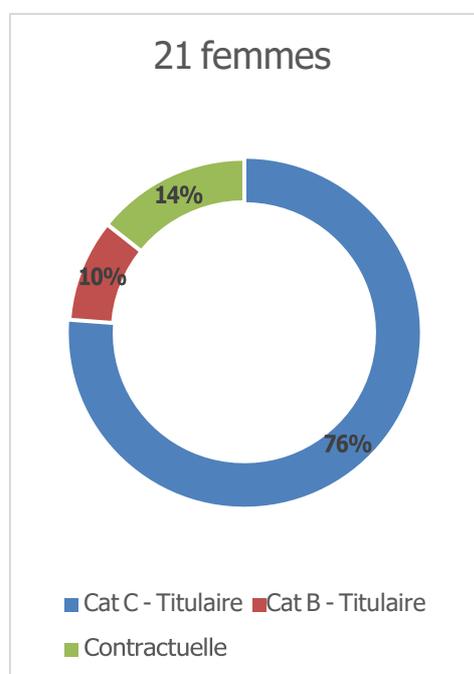
Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique.

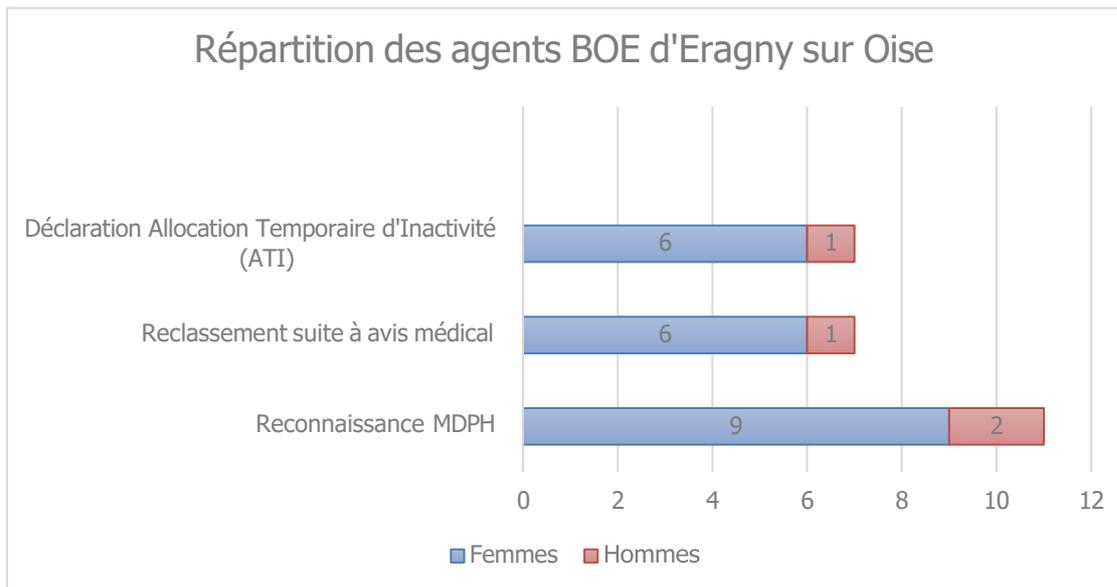
Les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap accompagnent la mise en œuvre d'une politique incitative favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du collectif de travail dans les trois fonctions publiques.

Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés.

Les éléments FIPHFP 2023 sur l'année 2022 sont recensés comme suit :

Au 31 décembre 2022, le nombre de BOE déclaré est de **26** soit **7.81%** de taux d'emploi direct pour la ville d'Eragny-sur-Oise. Ce chiffre correspond à :





RESPECTER LES BESOINS SPECIFIQUES

La ville d'Eragny se veut inclusive et met au centre de ses préoccupations l'adaptabilité du poste de travail, des tâches, pour ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Pour cela, le chargé de prévention rencontre, accompagne et conseille les agents aux besoins spécifiques : que ce soit pour de l'achat de matériel, le financement de travaux d'aménagement, l'organisation de formations ou d'actions de prévention.

La ville d'Eragny a par exemple investi les sommes suivantes :

- 15 994 euros pour des travaux sur l'alarme incendie du Centre Technique Municipal et l'installation de flash lumineux pour un agent BOE malentendant ;
- 782 euros pour l'achat de deux fauteuils ergonomiques (319 euros et 463 euros seront le modèle et les besoins) ;
- 26 euros pour des masques inclusifs ;
- 792 euros pour la mise à disposition d'un interprète pour l'entretien d'évaluation annuel et les formations d'un agent BOE malentendant en 2022.
- Des souris ergonomiques.

INTERPRÉTARIAT EN LANGUES DES SIGNES

Afin de permettre aux habitants sourds d'Eragny de participer à certaines instances municipales, la ville met à disposition un traducteur en langue des signes.

Ainsi, le conseil municipal traitant du vote du budget ainsi que les deux commissions communales d'accessibilité sont traduits.

Remerciements

*Nous souhaitons remercier
l'ensemble des services et partenaires
qui ont contribué à l'élaboration
de ce rapport annuel d'accessibilité qui se veut être
le reflet de notre engagement collectif pour cette
cause....*

ANNEXE 1

Liste des établissements et installations pour lesquels l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée est demandée

Nom Site	Adresse Site	Ville	DPT	TYPE	CAT.
BIBLIOTHEQUE ALBERT CAMUS	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	S	5
BUREAU DE POSTE	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	W	5
CENTRE DE LOISIRS JEANNETTE LARGEAU	194 AVENUE ROGER GUICHARD	ERAGNY S/OISE	95	R	4
COSEC LA CAVEE ET SALLE DES FETES	RUE DE L'ORMETTEAU	ERAGNY S/OISE	95	X	4
CRECHE COLLECTIVE LA RONIERE	211 BD DES AVIATEURS ALLIES	ERAGNY S/OISE	95	R	5
ECOLE DE LA CHALLE	ALLEE DES RAYES BRUNES	ERAGNY S/OISE	95	R	4
ECOLE DES LONGUES RAYES	ALLEE DES COURTES RAYES	ERAGNY S/OISE	95	R	3
ECOLE DU GRILLON	ALLEE DU STADE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
ECOLE HENRI FILLETTE BAS	269 AVENUE ROGER GUICHARD	ERAGNY S/OISE	95	R	5
EGLISE ST PIE X	PLACE JULES FERRY	ERAGNY S/OISE	95	V	5

EPICERIE SOCIALE	7 SENTE DES PRES	ERAGNY S/OISE	95	M	5
ESPACE DES CALANDRES	RUE DE LA PAPETERIE	ERAGNY S/OISE	95	L	3
GROUPE SCOLAIRE DE LA BUTTE	100 ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GROUPE SCOLAIRE DES X ARPENTS	89 RUE DE LA MARNE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GROUPE SCOLAIRE HENRI FILLETTE HAUT	29 RUE DES ECOLLES	ERAGNY S/OISE	95	R	5
GROUPE SCOLAIRE LE BOIS	68 ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GROUPE SCOLAIRE PABLO NERUDA	213 BD DES AVIATEURS ALLIES	ERAGNY S/OISE	95	R	3
GYMNASE LA BUTTE ET CLUB HOUSE	ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	X	2
HOTEL DE VILLE	PLACE LOUIS DON MARINO	ERAGNY S/OISE	95	W.L	5
LCR LA CAVEE (ADETHE et CAM)	RUE DES PINSONS	ERAGNY S/OISE	95	L	4
LCR LA MARNE (CLUB LA CHENAIE)	RUE DE L'OURCQ	ERAGNY S/OISE	95	L	5
LOCAL BOULISTES	BOULODROME PARCDES SPORTS CHEMIN DES TILLEULS	ERAGNY S/OISE	95	L	5
LUDOTHEQUE (SOURIS VERTE)	1 RUE SAVADOR ALLENDE	ERAGNY S/OISE	95	R	5

MAISON BERNARDIN DE SAINT PIERRE	31 RUE BERNARDIN DE SAINT PIERRE	ERAGNY S/OISE	95	LT	5
MAISON DE LA CHALLE	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	L	3
MAISON DE L'ENFANCE	20 RUE DES PINSONS	ERAGNY S/OISE	95	R	4
MAISON DES DIX ARPENTS	LES DIX ARPENTS OCRES	ERAGNY S/OISE	95	L	4
MDA	ALLEE DU STADE	ERAGNY S/OISE	95	L	4
MIEM	RUE DU COMMERCE	ERAGNY S/OISE	95	W	5
PARC DES SPORTS	CHEMEIN DES TILLEULS	ERAGNY S/OISE	95	LX	5
PRESBYTERE	PLACE JULES FERRY	ERAGNY S/OISE	95		5
TENNIS COUVERTS DE LA BUTTE	ROUTE DE PIERRELAYE	ERAGNY S/OISE	95	LX	5
THEATRE DE L'USINE	33 CHEMIN D'ANDRESY	ERAGNY S/OISE	95	L	4
ECOLE SIMONE VEIL	39 AVENUE ROGER GUICHARD	ERAGNY S/OISE	95	R	3
AGENCE NOCELLI	1 RUE SALVADOR ALLENDE	ERAGNY S/OISE	95		5
MAISON DE LA SANTE	RUE DE LA PAPETERIE	ERAGNY S/OISE	95		5
POLICE MUNICIPALE	RUE SALVADOR ALLENDE	ERAGNY S/OISE	95		5
THEATRE DU CRISTAL	RUE DES MESANGES	ERAGNY S/OISE	95	R	5

POUR INFORMATION (DÉTAIL DES TYPES ET CATÉGORIES)

LE « TYPE » CORRESPOND AU GENRE DE BÂTIMENT : ÉCOLE, COMMERCE, ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC...

ANNEXE DE REFERENCE

La « CATEGORIE » correspond au nombre de personnes acceptées dans l'établissement.

ANNEXE 2

Nature de l'exploitation	Type
Structure d'accueil pour personnes âgées	J
Structure d'accueil personnes handicapées	J
Salle d'audition, de conférence, multimédia	L
Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations	
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret	L
Salle de projection, multimédia	
Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m	
Magasin de vente et centre commercial	M
Restaurant et débit de boisson	N
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O
Salles de danse et salle de jeux	P
Établissement d'enseignement et de formation	R
Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire	
Centre de vacances et centre de loisirs (sans hébergement)	

Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil	
Effectif admissible	Catégorie
À partir de 1 501 personnes	1
De 701 à 1 500 personnes	2
De 301 à 700 personnes	3
Jusqu'à 300 personnes	4
Inférieur aux seuils d'assujettissement	5*
Crèche, école maternelle, halte- garderie, jardin d'enfants	R
Bibliothèque et centre de documentation	S
Salle d'exposition	T
Établissement de santé public ou privé, clinique, hôpital, pouponnière, établissement de cure thermale	U
Lieu de culte	V
Administration, banque, bureau (sauf si le professionnel ne reçoit pas de clientèle dans son bureau)	W

Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte	X
Salle polyvalente sportive de moins de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50 m	
Musée	Y
Établissement de plein air	PA
Structure gonflable	SG
Parcs de stationnement couvert	PS
Gare (pour sa partie accessible au public)	GA
Hôtel-restaurant d'altitude	OA
Refuge de montagne	REF

ANNEXE 3

Liste de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Nom du site	Catégorie	Début des actions de mise en accessibilité	Fin des actions de mise en accessibilité
BUREAU DE POSTE	5	2016	2016
LOCAL BOULISTES	5	2016	2016
GROUPE SCOLAIRE PABLO NERUDA	3	2016	2017
GYMNASE LA BUTTE	3	2016	2017
HOTEL DE VILLE	5	2016	2017
BIBLIOTHEQUE ALBERT CAMUS	5	2016	2017
CRECHE COLLECTIVE LA RONIÈRE	5	2016	2017
ECOLE DES LONGUES RAYES	3	2016	2017
ECOLE DU GRILLON	3	2016	2017
EGLISE ST PIE X	5	2016	2017
EPICERIE SOCIALE	5	2016	2017
LCR LA MARNE	5	2016	2017

LUDOTHEQUE ANCIENNE MAIRIE ANNEXE	5	2016	2017
MAISON BERNARDIN DE SAINT PIERRE	5	2016	2017
MAISON DE LA CHALLE	3	2016	2017
MAISON DE L'ENFANCE	4	2016	2017
MAISON DES DIX ARPENTS	4	2016	2017
MDA	5	2016	2017
MIEM	5	2016	2017
PARC DES SPORTS	3	2016	2017

Cette liste porte sur un patrimoine composé de plusieurs établissements dont au moins 1 du 1er groupe et sur une durée de 4 ans.

Nom du site	Catégorie	Début des actions de mise en accessibilité	Fin des actions de mise en accessibilité
PRESBYTERE	5	2016	2017
TENNIS COUVERTS DE LA BUTTE	5	2016	2017
THEATRE DE L'USINE	4	2016	2017
THEATRE DU CRISTAL	5	2016	2017

CENTRE DE LOISIRS JEANNETTE LARGEAU	4	2016	2018
ESPACE DES CALANDRES	3	2016	2018
GROUPE SCOLAIRE DES DIX ARPENTS	3	2016	2018
LCR LA CAVEE	4	2016	2018
GROUPE SCOLAIRE LE BOIS	3	2016	2018
COSEC LA CAVEE	3	2016	2019
ECOLE DE LA CHALLE	4	2016	2019
ECOLE HENRI FILLETTE BAS	5	2016	2019
GROUPE SCOLAIRE DE LA BUTTE	3	2016	2019
GROUPE SCOLAIRE HENRI FILLETTE HAUT	5	2019	2019

ANNEXE 4

Bâtiments ERP non communaux

Site	Rue	Accessibilité
Pharmacie Cité Santé	248 rue de l'Ambassadeur	Dossier déposé en mairie le 07/04/2015
Cabinet avocat Alexandra MAIRE	218 rue de l'Ambassadeur	Dérogation acceptée par la préfecture
Cabinet avocat Céline WEISENBURGER	218 rue de l'Ambassadeur	Dérogation acceptée par la préfecture
Magasin Alimentation Univers Primeurs	196 rue de l'Ambassadeur	Dossier déposé en mairie le 29/04/2016
Cabinet Vétérinaire	255 Bd des Aviateurs Alliés	Ad'ap approuvé par la préfecture
Banque BNP Paribas	201 Bd des Aviateurs Alliés	Dossier déposé en mairie le 22/03/2016
Salle de Prière	82 rue Claude Bénard	Dossier déposé en mairie le 29/05/2015
Institut de Beauté Lunessens	20 rue Bernardin de St Pierre	Dérogation acceptée par la préfecture
Studios de musique Coven Garden	1 Rue du Bouvreuil	Dossier déposé en mairie le 24/04/2017
Parc de Jeux Royal Kids	Rue du Bouvreuil	Dossier déposé en mairie le 28/01/2015
Institut de Beauté Maly Beauté	Impasse du Chasse-Marée	Dérogation acceptée par la préfecture

Agence Bancaire Caisse d'Épargne	3 rue du Commerce	Ad'ap déposé en préfecture
Agence Bancaire CIC	13 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Café Tabac "l'Esprit de Famille"	19 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 12/01/2016
Auto-École	4 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Laboratoire Médical	4 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 25,09,2015 et Dérogation acceptée par la préfecture
Agence Bancaire Société Générale	5 rue du Commerce	Attestation déposée en préfecture
Retouche	15 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 25,09,2015
Solderie Butt Exotique	13 rue Commerce	Travaux d'accessibilité faits

Groupe Médical la Challe	7 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 25,09,2015
Centre Médical du Grillon	1 Allée des Coquelicots	Dossier déposé en mairie le 26/05/2017
Restaurant Hippopotamus	Bd Jacques Duclos	Ad'ap déposé en préfecture et dossier déposé en mairie le 14/10/2019
Restaurant Léon de Bruxelles	1 rue des Érables	Dossier déposé en mairie le 14/10/2013
Brasserie Les 3 Brasseurs	9 rue des Érables	Dossier déposé en préfecture et déposé en mairie le 25/03/2019

Magasin Vente Textile Nadia	2 rue Jacques Brel	Accessible au public
Restaurant Planet Wok	Rue de la Fauvette	Dossier déposé en mairie le 22/03/2016
Dr Beaucour	20 rue de Flore	Dossier déposé en mairie le 13/01/2016
Antiquaire	7 Allée des Fonderies	Dossier déposé en mairie le 11/02/2016
Garage Nocelli	142 avenue Roger Guichard	Attestation déposée en préfecture
Coiffeur Libertiff	184 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 24/11/2017
Cabinet Médical Dr Destelle	214 avenue Roger Guichard	Dérogation acceptée par la préfecture
Pharmacie	235, 237 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 22/09/2015
Crêperie « Amandine »	231 avenue Guichard	Dérogation acceptée par la préfecture
Restaurant Cala Luna	291 avenue Roger Guichard	Dossier déposé en mairie le 03/06/2016
Restaurant "Ô Chalet"	55 bis chemin du Halage	Dérogation acceptée par la préfecture
Psychologue Valérie DOUAY	5 rue de Neuville	Dossier déposé en mairie le 13/06/2016

Cabinet Pédodontie	Place du 8 mai 1945	Dossier déposé en mairie le 12/06/2015
E.H.P.A.D de 91 chambres	11 rue de la Papeterie	Travaux d'accessibilité faits
Restaurant McDonald's	30 rue des Pinsons	Dossier déposé en préf (avis fav pour Adap sur 3 ans) dossier déposé en mairie le 18/12/2017 et le 21/06/2019

Cabinet Dentiste Nguyen Van Duong	12 rue des Pinsons	Dossier déposé en mairie 16/12/2014
Cabinet Dentaire BUI	18 rue des Pinsons	Dérogation acceptée par la préfecture
Ostéopathe Mme Fenioux	16 rue des Pinsons	Dérogation acceptée par la préfecture
Hôtel Bleu France	Rue des Pinsons	Dérogation acceptée par la préfecture
Cabinet d'Orthophonie	5 les Rayes brunes	Ad'ap approuvé par la préfecture
Cabinet de Psychologie	7 les Rayes brunes	Dossier déposé en mairie 28/07/2015
Cabinet Médical Dr Choiseau	7 les Rayes Brunes	Dossier déposé en mairie 24/09/2015
Cabinet de Podologie, Infirmier	7 les Rayes Brunes	Dossier déposé en mairie 24/09/2015
Pharmacie du Grillon	Trou du Grillon	Attestation déposée en préfecture
Tabac du Grillon	9, 11 Trou du Grillon	Dossier déposé en mairie 21/06/2016

Alimentation Générale	Trou du Grillon	Attestation déposée en préfecture
Boucherie	2C rue de la Papeterie	Dossier déposé en mairie le 15/10/2019
Garage Toyota	Bd Charles de gaulle	Dossier déposé en mairie le 11/06/2019
Naturopathe Elodie ADRIAN	2 rue de la gare	Dossier déposé en mairie le 28/02/2019
Escape one	4 avenue du gros chêne	Dossier déposé en mairie le 22/02/2019
Restaurant « CANTINE CORNER »	184 Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 17/01/2022
Salle de sports « Éragny Fight Club »	7 rue de la palombe	Dossier déposé en mairie le 07/02/2022
Magasin « AUCHAN »	14 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 07/03/2022
Garage « Idéal Auto »	4 avenue du Gros Chêne	Dossier déposé en mairie le 24/03/2022
Micro-crèche « cabane des Lutins »	9 Allée Rosa Luxemburg	Dossier déposé en mairie le 18/05/2022
Centre d'imagerie médicale « la Challe »	7 rue du Commerce	Dossier déposé en mairie le 28/06/2022
Piscine « Ibiza 95 »	4 avenue du Gros chêne	Dossier déposé en mairie le 03/06/2022
Hôtel « ACADIE »	Bd Jacques Duclos	Dossier déposé en mairie le 28/06/2022

Salle de sport « FIRE-FOOT »	1 avenue du Gros Chêne	Dossier déposé en mairie le 05/08/2022
Cabinet de Kinésithérapie	5 Allée Rosa Luxemburg	Dossier déposé en mairie le 16/08/2022
Garage « DBAuto »	1 rue de la Palombe	Dossier déposé en mairie le 22/11/2022

ANNEXE 5

Bâtiments ERP non communaux :

Centre commercial Art de Vivre

Opticien « KRYSS »	Dossier déposé en mairie le 02/11/2021
Centre d'Ophtalmologie	Dossier déposé en mairie le 27/10/2022
Cave à vin	Dossier déposé en mairie le 24/03/2022
Espace Santé	Attestation déposée en préf
Animalis	Dossier déposé en mairie le 22/05/2018
Keep Cool salle de sport	Dossier déposé en mairie le 03/08/2015
Ma vie en Bio	Dossier déposé en mairie le 25/02/2016
Sensei	Dossier en mairie le 28/07/2016
Jeff de Bruges	Dossier déposé en mairie le 26/04/2018
Clear Channel	Dossier déposé en mairie le 22/05/2018
Pomme de Pain	Dossier déposé en mairie le 14/09/2017
Sport 2000	Dossier déposé en mairie le 22/08/2017
Salon de coiffure Franck Provost	Dossier déposé en mairie le 07/06/2018
Restaurant KFC	Dossier déposé en mairie le 01/04/2016
Paris Dieppe	Dossier déposé en mairie le 21/06/2016 - ad'ap accepté par la préf le 26/07/2016
Sephora	Ad'ap déposé en préfecture
Bijouterie Öbé	Dossier déposé en mairie le 08/06/2015

Pomme d'Ambre	Dossier en mairie le 14/06/2016 - Attestation déposée en préf
Trésor	Dossier déposé en préf
Villeroy et Boch	Dossier déposé en mairie le 29/08/2014
Alain Afflelou	Dossier déposé en mairie le 01/02/2016
La Malle Florentine	Dossier déposé en mairie le 25/02/2016 - Attestation déposée en préf
Histoire d'Or	Ad'ap déposé en préfecture
Nature et Découverte	Attestation déposée en préf le 15/03/2015
Comptoir de Mathilde	Dossier déposé en mairie le 05/03/2019
Pooow	Dossier déposé en mairie le 10/04/2019
Pizzeria « La Capanna »	Dossier déposé en mairie le 26/08/2019
Bain de Perles	Dossier déposé en mairie en juillet 2020
BOULANGER	Dossier déposé en mairie en juillet 2011
Citygeek	Dossier déposé en mairie en juillet 2017
E clope	Dossier déposé en mairie en 2016
Salon By Ludovic	Dossier déposé en mairie en 2020
Le Grand Cercle	Dossier déposé en mairie en 2011
Marionnaud	Dossier déposé en mairie en 2008
Optical Discount	Dossier déposé en mairie en 2008

ANNEXE 6

En 2013, 2 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Restaurant Léon de Bruxelles, 1 rue des Érables ;
- 2) Micro-crèche, 239 Boulevard des Aviateurs Alliés

En 2014, 3 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Cabinet dentaire, 12 rue des Pinsons ;
- 2) Restaurant « LA FAMILIA », rue de la Fauvette ;
- 3) Magasin « VILLEROY ET BOSCH », C. C. Art de Vivre ;

En 2015, 36 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité. (Les règles d'accessibilité sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2015)

- 1) Pharmacie « CITE SANTE », 248 rue de l'Ambassadeur ;
- 2) Pharmacie, 235, 237 avenue Roger Guichard ;
- 3) Cabinet de Pédodontie, Place du 8 mai 1945 ;
- 4) Cabinet d'Orthophonie, 5 les rayes brunes
- 5) Cabinet de Psychologie, 7 les Rayes brunes ;
- 6) Cabinet Médical, 7 les Rayes Brunes ;
- 7) Cabinet de Podologie, infirmier, 7 les Rayes brunes ;
- 8) Cabinet d'Ostéopathie, 16 rue des pinsons ;
- 9) Cabinet Vétérinaire, 255 Bd des Aviateurs Alliés ;
- 10) Cabinet dentaire, 18 rue des pinsons ;
- 11) Cabinet médical, 214 avenue Roger Guichard ;
- 12) Laboratoire médical, 4 rue du Commerce ;
- 13) Groupe Médical de la Challe, 7 rue du Commerce ;
- 14) EHPAD, Maison Solemnes, 11 rue de la papeterie
- 15) Salle de prière, 82 rue Claude Bénard ;
- 16) Théâtre du Cristal, 2 rue des Mésanges ;
- 17) Institut de Beauté « Ô TEMPS D'UN SOIN », Place du 8 mai 1945 ;
- 18) Institut de Beauté « LUNESSENS », 20 rue Bernardin de St Pierre
- 19) Institut de Beauté « MALY BEAUTE », 9 impasse des chasses marées
- 20) Cabinet d'avocats, 218 rue de l'Ambassadeur
- 21) Hôtel « BLEU FRANCE », rue des pinsons
- 22) Hôtel Restaurant « ACADIE », Boulevard Jacques Duclos ;
- 23) Restaurant « Ô CHALET », 55 bis chemin de halage ;
- 24) Crêperie « COSY BREIZH », 231 avenue Roger Guichard ;

- 25) Magasin « AJILI ALIMENTATION », rue de la Fauvette ;
- 26) Parc de jeux « ROYAL KIDS », rue du Bouvreuil ;
- 27) Magasin « SYMPA », rue de la Fauvette ;
- 28) Salon coiffure « LIBERTIFF », 184 avenue Roger Guichard ;
- 29) Fleuriste « LES FLEURS DU DOMAINE », 13 place du 8 mai 1945
- 30) Magasin « NADIA », 2 rue Jacques Brel
- 31) Magasin « BUTT EXOTIQUE », 13 rue du commerce
- 32) Salle de Sport « KEEP COOL », C. C. Art de Vivre ;
- 33) Magasin « FNAC CONNECT », C. C. Art de Vivre ;
- 34) Magasin « NATURE ET DECOUVERTE », C.C. Art de Vivre
- 35) Bijouterie « HISTOIRE D'OR », C.C. Art de Vivre
- 36) Bijouterie « OBÈ », C. C. Art de Vivre ;

En 2016, 20 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité. *(Les dossiers sont transmis aussi pour un réaménagement intérieur des établissements, ceux-ci doivent respecter les normes accessibilité)*

- 1) Magasin Alimentation « UNIVERS PRIMEURS », 196 rue de l'Ambassadeur
- 2) Agence bancaire « BNP PARIBAS », 201 Boulevard des Aviateurs Alliés ;
- 3) Magasin « FREEMOOS », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 4) Restaurant « CALA LUNA », 291 Avenue Roger Guichard ;
- 5) Cabinet de Psychologie, 5 rue de Neuville ;
- 6) Cabinet Médical, 20 rue de Flore ;
- 7) Tabac du Grillon, 9 allée des Coquelicots ;
- 8) Bar Tabac « L'ESPRIT DE FAMILLE », 19 rue du Commerce ;
- 9) Restaurant « PLANET WOK », rue de la Fauvette ;
- 10) Antiquaire, 7 allée des Fonderies ;
- 11) Magasin « MDL CANAPES », C. C. Art de Vivre ;
- 12) Magasin « MA VIE EN BIO », C. C. Art de Vivre ;
- 13) Magasin « SENSEI », C. C. Art de Vivre ;
- 14) Magasin « LA MALLE FLORENTINE », C. C. Art de Vivre ;
- 15) Magasin « POMME D'AMBRE », C. C. Art de Vivre ;
- 16) Magasin « HAUT COMME TROIS POMMES », C. C. Art de Vivre ;
- 17) Magasin « ECLOPE », C. C. Art de Vivre ;
- 18) Opticien « AFFLELOU », C. C. Art de Vivre ;
- 19) Restaurant « PARIS-DIEPPE », C. C. Art de Vivre
- 20) Restaurant « KFC », C. C. Art de Vivre ;

En 2017, 14 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Studio de musique « COVEN GARDEN », 1 rue du Bouvreuil ;

- 2) Salon de coiffure « LIBERTIFF », 184 avenue Roger Guichard ;
- 3) Cabinet d'Ostéopathie, 3 impasse du Chasse-Marée ;
- 4) Centre Médical du Grillon, 1 allée des Coquelicots ;
- 5) Maison de Santé Pluridisciplinaire, 2,4,6, rue de la Papeterie ;
- 6) Boulangerie « PATIBIO », 1 rue des Frênes ;
- 7) Boulangerie « L'ART DU PAIN », 2B Rue de la Papeterie ;
- 8) Poste principale, 9 rue du commerce
- 9) Magasin « GRAND FRAIS », rue des Érables
- 10) Restaurant « AU BUREAU », rue des Érables ;
- 11) Restaurant « MCDONALD'S », rue des Pinsons ;
- 12) Lycée Escoffier, 77 rue de Pierrelaye
- 13) « POMME DE PAIN », C. C. Art de Vivre ;
- 14) Magasin « SPORT 2000 », C. C. Art de Vivre

En 2018, 10 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Club « LA CHENAIE », 1 rue de l'Ourcq ;
- 2) Centre de Formation « IFOCOP », allée Rosa Luxemburg
- 3) Restaurant « BURGER KING », 202, 210 Bd des Aviateurs Alliés
- 4) Magasin « ANIMALIS », C. C. Art de Vivre ;
- 5) Cordonnerie, C. C. Art de Vivre ;
- 6) Magasin « JEFF DE BRUGES », C. C. Art de Vivre ;
- 7) Crêperie « KER YANN », C. C. Art de Vivre ;
- 8) Magasin « CLEAR CHANNEL », C. C. Art de Vivre ;
- 9) Salon de coiffure « FRANCK PROVOST », C. C. Art de Vivre ;
- 10) « LA CROISANTERIE », C. C. Art de Vivre ;

En 2019, 15 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Boucherie, 2C rue de la Papeterie ;
- 2) Restaurant « HIPPOPOTAMUS », Boulevard Charles de Gaulle ;
- 3) Restaurant « MCDONALD'S », 20 rue des Pinsons ;
- 4) Restaurant « LES TROIS BRASSEURS », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 5) Hôtel « ACADIE », Boulevard Jacques Duclos ;
- 6) Garage « TOYOTA », Boulevard Charles de Gaulle ;
- 7) Cabinet de Naturopathie, 2 rue de la Gare ;
- 8) Salle de jeux « NEURONES ESCAPE GAME », 4 avenue du gros Chêne ;
- 9) Groupe scolaire Simone VEIL, 47 Avenue Roger Guichard ;
- 10) Magasin « UNIVERS PRIMEURS », 196 rue de l'Ambassadeur
- 11) Magasin « LE COMPTOIR DE MATHILDE », C. C. Art de Vivre ;
- 12) Magasin « POOOW », C. C. Art de Vivre ;

- 13) Magasins « LOCKER AMAZON », C. C. Art de Vivre ;
- 14) Restaurant « LES KABANONS », C. C. Art de Vivre ;
- 15) Magasin « LITERIE PRIVEE », C. C. Art de Vivre

En 2020, 10 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité dont 1 établissement faisant l'objet d'un arrêté de fermeture.

- 1) Centre de soins médico -dentaires, 1 allée Rosa Luxemburg
- 2) Magasin « GMS THIRIET », 4 rue des Érables
- 3) Magasin « GMS NATURALIA », Charles de gaulle
- 4) Salle de prières, rue Claude Bénard
- 5) Micro-crèche « LA CABANE DES PANDAS », 6 Allée Rosa Luxemburg
- 6) La Challe multiservices, 19 rue du commerce
- 7) Magasin « STOCK PRIVE », rue de la Fauvette
- 8) Restaurant « LEON DE BRUXELLES », 1 rue des Érables
- 9) Coiffeur barbier « BY LUDOVIC », C.C. Art de Vivre
- 10) Magasin « BAIN DE PERLES », C.C. Art de Vivre

En 2021, 10 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Magasin « UNIVERS PRIMEURS », 196 rue de l'Ambassadeur
- 2) Laverie automatique, 19 rue du commerce
- 3) Restaurant « AU BUREAU », 1 rue des Érables
- 4) Hôtel restaurant "L'EPICURIEN », 17 chemin du halage
- 5) Cabinet d'Orthophonie, 17 rue des Charmilles
- 6) Micro-crèche, 187 avenue Roger Guichard
Micro-crèche, 21 rue du Commerce
- 7) Maison médicale, 99 avenue Roger Guichard
- 8) Restaurant « LA CAPANNA », C. C. Art de Vivre
- 9) BF Market , rue de la Fauvette
- 10) Restaurant « the Half », Boulevard Jacques Duclos

En 2022, 11 établissements E.R.P. ont déposé un dossier pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

- 1) Opticien « KRYSS », C. C. Art de Vivre
- 2) Restaurant « CANTINE CORNER » 184 Bd Jacques Duclos
- 3) Salle de sports « Éragny Fight Club », 7 rue de la palombe
- 1) Magasin « AUCHAN », 14 rue du Commerce
- 2) Cave à vin, C. C. Art de Vivre
- 3) Garage Idéal Auto, 4 avenue du Gros Chêne
- 4) Micro-crèche « cabane des Lutins » 9 allée Rosa Luxemburg

- 5) Centre d'imagerie la Challe, 7 rue du Commerce
- 6) Piscine Ibiza 95, 4 avenue du Gros chêne
- 7) Hôtel « ACADIE », Bd Jacques Duclos
- 8) Salle de sport « FIRE-FOOT », 1 avenue du Gros Chêne
- 9) Cabinet de Kinésithérapie, 5 allée Rosa Luxemburg
- 10) Garage « DBAuto », 1 rue de la Palombe
- 11) Centre d'Ophtalmologie, C. C. Art de Vivre

6 établissements E.R.P. ont déposé leur dossier Ad'ap en préfecture

- 1) Restaurant « MC DONALD'S », 30 rue des Pinsons ;
- 2) Restaurant « HIPPOPPOTAMUS », Boulevard Jacques Duclos ;
- 3) Agence bancaire « CAISSE D'EPARGNE », 3 rue du Commerce ;
- 4) Magasin « CASTORAMA », C. C. Art de Vivre ;
- 5) Magasin « SEPHORA », C. C. Art de Vivre ;
- 6) Bijouterie « HISTOIRE D'OR », C. C. Art de Vivre ;

4 établissements E.R.P. ont eu leur dossier Ad'ap approuvé par la préfecture

- 1) Cabinet Vétérinaire, 255 Boulevard des Aviateurs Alliés ;
- 2) Cabinet d'Orthophonie, 5 les Rayes Brunnes ;
- 3) Restaurant « MCDONALD'S », 30 rue des Pinsons ;
- 4) Restaurant « PARIS-DIEPPE », C. C. Art de Vivre

10 établissements E.R.P. ont eu leur demande de dérogation acceptée par la préfecture.

- 1) Cabinet d'Avocats, 218 rue de l'Ambassadeur ;
- 2) Institut de Beauté « LUNESSENS », 20 rue Bernardin de Saint Pierre ;
- 3) Institut de Beauté « MALY BEAUTE », impasse du Chasse-Marée ;
- 4) Laboratoire Médical, 4 rue du Commerce ;
- 5) Cabinet Médical, 214 Avenue Roger Guichard ;
- 6) Cabinet dentaire, 18 rue des Pinsons ;
- 7) Cabinet d'Ostéopathie, 16 rue des Pinsons ;
- 8) Hôtel « BLEU FRANCE », rue des Pinsons ;
- 9) Crêperie « COSY BREIZH », 231 Avenue Roger Guichard ;
- 10) Restaurant « Ô CHALET », 55 bis rue du Halage ;

13 établissements E.R.P. ont déclaré être accessibles, attestation d'accessibilité transmise à la préfecture

- 1) Garage « NOCELLI », 142 avenue Roger Guichard ;
- 2) Pharmacie du Grillon, 6 Allée des Coquelicots ;
- 3) Alimentation générale, 3 Allée des Coquelicots ;
- 4) Agence bancaire « CIC », 13 rue du Commerce ;

- 5) Agence Bancaire « SOCIETE GENERALE », 5 rue du Commerce ;
- 6) Poste Principale, 9 rue des Commerce ;
- 7) Auto-École, 4 rue du Commerce ;
- 8) Librairie Actualités, 21 rue du Commerce ;
- 9) Magasin « NADIA », 2 rue Jacques Brel ;
- 10) Pharmacie « ESPACE SANTE », C. C. Art de Vivre ;
- 11) Magasin « NATURE ET DECOUVERTE », C. C. Art de Vivre ;
- 12) Magasin « POMME D'AMBRE », C. C. Art des Vivre ;
- 13) Magasin « LA MALLE FLORENTINE », C. C. Art de Vivre ;

2 établissements E.R.P. ont déclaré leurs travaux d'accessibilité réalisés

- 1) Magasin « SOLDIERIE BUTT EXOTIQUE », 13 rue du Commerce
- 2) EHPAD, Maison Solemnes, 11 rue de la Papeterie ;

48 établissements E.R.P. de 5ème catégorie ont eu un accord tacite sur leur demande d'autorisation de travaux

- 1) Cabinet dentaire, 12 rue des Pinsons ;
- 2) Pharmacie « CITE SANTE », 248 rue de l'Ambassadeur ;
- 3) Pharmacie 235, 237 avenue Roger Guichard ;
- 4) Cabinet de Pédiodontie, Place du 8 mai 1945 ;
- 5) Cabinet d'Orthophonie, 5 les rayes brunes
- 6) Cabinet de Psychologie, 7 les Rayes brunes ;
- 7) Cabinet Médical, 7 les Rayes Brunes ;
- 8) Cabinet de Podologie, infirmier, 7 les Rayes brunes ;
- 9) Cabinet d'Ostéopathie, 16 rue des pinsons ;
- 10) Cabinet Vétérinaire, 255 Bd des Aviateurs Alliés ;
- 11) Cabinet dentaire, 18 rue des pinsons ;
- 12) Cabinet médical, 214 avenue Roger Guichard
- 13) Laboratoire médical, 4 rue du Commerce ;
- 14) Groupe Médical de la Challe, 7 rue du Commerce ;
- 15) EHPAD, Maison Solemnes, 11 rue de la papeterie
- 16) Salle de prière, 82 rue Claude Bénard ;
- 17) Théâtre du Cristal, 2 rue des Mésanges ;
- 18) Institut de Beauté « Ô TEMPS D'UN SOIN », Place du 8 mai 1945 ;
- 19) Institut de Beauté « LUNESSENS », 20 rue Bernardin de St Pierre
- 20) Institut de Beauté « MALY BEAUTE », 9 Impasse des chasses marées
- 21) Cabinet d'avocats, 218 rue de l'Ambassadeur
- 22) Hôtel « BLEU FRANCE », rue des pinsons
- 23) Restaurant « Ô CHALET », 55 bis chemin de halage ;
- 24) Crêperie « COZY BREIZH », 231 avenue Roger Guichard ;

- 25) Magasin « AJILI PRIMEURS », rue de la Fauvette ;
- 26) Parc de jeux « ROYAL KIDS », rue du Bouvreuil ;
- 27) Magasin « BUTT EXOTIQUE », 13 rue du commerce
- 28) Agence bancaire « BNP PARIBAS », 201 Boulevard des Aviateurs Alliés ;
- 29) Magasin « FREEMOOS », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 30) Restaurant « CALA LUNA », 291 Avenue Roger Guichard ;
- 31) Cabinet de Psychologie, 5 rue de Neuville ;
- 32) Cabinet Médical, 20 rue de Flore ;
- 33) Tabac du Grillon, 9 Allée des Coquelicots ;
- 34) Bar Tabac « L'ESPRIT DE FAMILLE », 19 rue du Commerce ;
- 35) Antiquaire, 7 Allée des Fonderies
- 36) Studio de musique « COVEN GARDEN », 1 rue du Bouvreuil ;
- 37) Salon de coiffure « LIBERTIFF », 184 avenue Roger Guichard ;
- 38) Centre Médical du Grillon, 1 allée des Coquelicots ;
- 39) Maison de Santé Pluridisciplinaire, 2,4,6, rue de la papeterie ;
- 40) Boulangerie « L'ART DU PAIN », 2B Rue de la Papeterie ;
- 41) Poste principale, 9 rue du Commerce
- 42) Club « LA CHENAIE », 1 rue de l'Ourcq ;
- 43) Boucherie, 2C rue de la Papeterie
- 44) Cabinet de Naturopathie, 2 rue de la Gare ;
- 45) Salle de jeux « NEURONES ESCAPE GAME », 4 avenue du Gros Chêne ;
- 46) Centre de soins médico -dentaires, 1 allée Rosa Luxemburg
- 47) Magasin « GMS THIRIET », 4 rue des Érables
- 48) Magasin « GMS NATURALIA », Charles de Gaulle

GLOSSAIRE

AAH : Allocation adulte handicapée

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AOT : Autorité Organisatrice de Transport APF : association des paralysés de France CAF : Caisse d'allocations familiales

CCA : Commission communale d'accessibilité

CIA : Commission intercommunale d'accessibilité

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CAPH : Commission (communale ou intercommunale) pour l'accessibilité aux personnes handicapées

CDAPH : Commission Des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale MDPH : Maison Départementale des Personnes handicapées PAM : Pour aider à la mobilité

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PCH : Prestation de compensation du handicap

PDU : Plan de Déplacements Urbains PLD : Plan local de développement PLH : Programme Local de l'Habitat PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité (pour les transports)

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

BOETH : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

EPR : Etablissements Recevant du Public

ADAPT : Agenda d'Accessibilité Programmée

Mairie d'Eragny Sur Oise

BP 70021 Eragny-sur-Oise
95611 Cergy pontoise cedex
Tél. : 01 34 48 35 00
www.eragny.fr

Céline BLOUET MAGROUN

Pôle Seniors Handicap

Maison des services au public
6 rue des belles hâtes — 95610 Eragny-sur-Oise
Tél. : 01 34 33 50 32 (ligne directe) / 01 34 33 50 33 (standard)
Accueil du public : du lundi au vendredi matin de 9 heures à 12 h 30
et sur rendez-vous l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 15.